

Environnement et mondialisation : Document d'information pour les Ministres



Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel

Environnement et compétitivité mondiale

28-29 avril 2008



Pour une meilleure économie mondiale

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
1. Introduction	6
2. Environnement, mondialisation et compétitivité : point sur la problématique	6
3. Mondialisation économique et environnement.....	9
4. Environnement et échanges.....	12
5. Environnement et investissement.....	19
6. Environnement et compétitivité.....	22
7. L'éco-innovation	23
8. Renforcer la gouvernance environnementale : avantages d'une coopération pour le développement plus étroite dans le domaine de l'environnement	26
9. Conclusions.....	29
BIBLIOGRAPHIE	31

Figures

Figure 1. Intégration économique et croissance	7
Figure 2. Exportations de biens et de services de certains pays.....	13
Figure 3. ACR notifiés au GATT/OMC	18
Figure 4. Flux d'investissement direct étranger dans différentes régions et pays.....	19
Figure 5. Aide en faveur de l'environnement 1990-2005.....	28

Encadrés

Encadré 1. Transports, mondialisation et environnement.....	6
Encadré 2. Liens d'interdépendance entre la Chine et le reste du monde	8
Encadré 3. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, et le défi de la mondialisation.....	9
Encadré 4. Créer une ONUUE ou renforcer la gouvernance environnementale internationale existante ?	9
Encadré 5. Engagement renforcé de l'OCDE auprès des économies émergentes	12
Encadré 6. Stratégies de réforme des subventions dommageables pour l'environnement	14
Encadré 7. Conséquences environnementales de l'adhésion de la Chine à l'OMC.....	15
Encadré 8. Programme de Doha pour le développement : extraits sur les échanges et l'environnement.....	16
Encadré 9. Les clauses environnementales des AC.....	18
Encadré 10. Codes de conduite mondiaux librement décidés par les entreprises.....	21
Encadré 11. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et « circonstances spécifiques » liées à l'environnement	21
Encadré 12. Les biens et services environnementaux (B&SE) en tant que secteur économique.....	24
Encadré 13. Orientations du CAD pour l'environnement et le développement	27
Encadré 14. Prolongements de la réunion des ministres de l'environnement et du développement des pays de l'OCDE organisée en 2006.....	29

ENVIRONNEMENT ET MONDIALISATION : DOCUMENT D'INFORMATION POUR LES MINISTRES [ENV/EPOC(2007)18/FINAL

RÉSUMÉ

Le présent document passe en revue les relations entre l'environnement et la mondialisation économique – processus d'internationalisation des structures des marchés économiques, des technologies et des réseaux de communication. Ces relations sont complexes, et aucun effet global moyen ou net ne peut être mesuré. D'une façon générale, la mondialisation peut favoriser une utilisation efficace des ressources, stimuler l'amélioration des performances environnementales et contribuer à la diffusion de technologies plus propres, à condition qu'il existe au plan local, national, régional et mondial des politiques d'environnement et des cadres institutionnels bien conçus. Faute de quoi, la mondialisation risque d'accentuer les défaillances des marchés et de l'action publique et d'intensifier les pressions sur l'environnement. Non maîtrisés, ces effets peuvent çà et là entamer la base environnementale dont dépend la poursuite du développement économique, et transformer les courants d'échanges et d'investissements.

L'action des pouvoirs publics revêt donc une grande importance. Il ressort de l'analyse que, dans un contexte de mondialisation économique, les politiques d'environnement sont suivies d'effet quand elles s'inscrivent dans des cadres plus larges englobant la libéralisation des échanges et de l'investissement, le soutien et la diffusion de l'innovation et la coopération environnementale avec les pays émergents et en développement. Des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux y ont leur place. Le principal message à retenir ici est le suivant : il faut redoubler d'efforts pour renforcer la gouvernance environnementale à tous les niveaux et mettre plus efficacement la dynamique de la mondialisation au service des objectifs des politiques d'environnement.

Plusieurs caractéristiques de la mondialisation en cours sont particulièrement dignes d'intérêt : i) l'importance croissante des grandes économies émergentes, qui sont devenues des partenaires commerciaux et des investisseurs de premier plan, non sans exercer des pressions toujours plus fortes sur l'environnement et consommer une part grandissante des ressources naturelles ; ii) la dispersion géographique de la production, diverses activités productives étant délocalisées et intégrées à des chaînes de valeur mondiales ; iii) l'augmentation de la demande de matières pour alimenter le développement économique mondial, et le mouvement qui s'ensuit en faveur d'une utilisation durable des ressources naturelles ; iv) la complexité croissante du groupe d'acteurs non gouvernementaux qui « coproduisent » les politiques d'environnement (entreprises, ONG et mouvements sociaux) ; et v) un retour au protectionnisme dans certains pays, en réaction à la répartition inéquitable des bénéfices de la mondialisation.

Si la libéralisation des échanges, conjuguée à une gestion environnementale efficace, peut faire prévaloir une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles et la diffusion de technologies plus propres, d'autres caractéristiques de la mondialisation vont à l'encontre de ces évolutions. L'augmentation des effets d'échelle liés à la libéralisation des échanges, et des effets structurels, notamment la concentration des industries polluantes dans les pays émergents et en développement, compromettent les avantages environnementaux découlant d'une meilleure efficacité. Toutefois, les négociations commerciales multilatérales restent un cadre de débat important pour la coordination des objectifs en matière d'échanges et d'environnement. Certains aspects commerciaux et environnementaux appellent peut-être des discussions suivies entre pays après la fin du cycle de Doha, tels que la suppression des subventions écologiquement préjudiciables, le durcissement des conditions environnementales applicables aux crédits à l'exportation, le rôle de critères fondés sur les procédés et méthodes de production dans les systèmes de certification et dispositifs connexes, auxquels s'ajoutent des questions commerciales liées au rendement d'utilisation des ressources, à commencer par les échanges de matériaux recyclables non dangereux.

L'investissement direct étranger (IDE), autre vecteur de la mondialisation, peut influencer favorablement sur les performances environnementales en transférant des technologies plus propres et des compétences en gestion environnementale. Cependant, l'IDE est fortement concentré et tend à délaisser les pays les plus pauvres. Le Cadre d'action pour l'investissement a été élaboré par l'OCDE pour aider les gouvernements à apporter des améliorations dans ce domaine ; les moyens de renforcer le volet environnemental de ce Cadre d'action sont à l'étude. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, entérinés par les gouvernements et assortis d'un réseau de points de contact nationaux auxquels peuvent être signalés les cas de non-respect, jouent un rôle irremplaçable en favorisant des pratiques écologiquement et socialement responsables. Ces Principes directeurs pourraient être encore plus efficaces si un plus grand nombre d'économies émergentes y adhéraient.

L'instauration de politiques d'environnement vigoureuses est notamment freinée par la crainte d'effets préjudiciables sur la compétitivité. Les liens de causalité sont difficiles à analyser, mais aucun élément empirique convaincant ne permet d'affirmer que les normes environnementales ont eu systématiquement un effet négatif – ou positif – sur la compétitivité au niveau national. Les exigences environnementales se sont durcies, parallèlement à un découplage entre les pressions environnementales et la croissance économique, et ce dans la plupart des pays de l'OCDE, tandis que la concurrence s'avivait durant la dernière phase de la mondialisation. Les craintes que les pays rivalisent en maintenant des niveaux élevés de production et d'emploi au détriment de l'environnement ne se sont pas vérifiées. En fait, la rigueur des prescriptions environnementales pourrait favoriser, et non freiner, la compétitivité de certains secteurs amenés à innover pour remplir les conditions voulues.

Les politiques d'environnement agissent inévitablement sur les modes de production et de consommation. La compétitivité d'entreprises ou secteurs donnés risque alors d'en pâtir. Toutefois, ces effets ont souvent des contreparties bénéfiques dans d'autres domaines économiques. Il y a lieu de mieux analyser les impacts des mesures environnementales sur la compétitivité. L'analyse doit mettre en balance les avantages et les coûts nets pour l'économie, sans se limiter aux incidences sur certaines entreprises et branches d'activité, et chercher à déterminer comment l'innovation et d'autres mesures peuvent réduire ces incidences. On tend sinon à surestimer l'ampleur des impacts négatifs. L'utilité d'une telle analyse est particulièrement grande dans le cas des mesures de lutte contre le changement climatique. À la faveur des négociations pour l'après-2012, le débat sur cette question va sans doute redoubler d'intensité, étant donné les différentes obligations qui pèseront sur les pays, la rigueur probable de ces obligations pour certains d'entre eux et, en conséquence, l'éventuel déplacement de certaines branches d'activité vers des juridictions moins contraignantes.

Pour répondre aux préoccupations suscitées par d'éventuels effets négatifs sur la compétitivité, plusieurs pays ont décidé de promouvoir l'éco-innovation. Certains ont d'ailleurs considéré qu'elle pouvait apporter un avantage compétitif stratégique à long terme. De même, beaucoup d'entités privées, encouragées par les consommateurs et autres parties intéressées, inscrivent l'éco-innovation dans leur stratégie d'entreprise, et affichent souvent des performances environnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires en vigueur. Cependant, une approche stratégique s'impose pour faire face à au moins quatre grands dilemmes : i) comment trouver un juste équilibre entre les incitations à innover et la diffusion de produits plus respectueux de l'environnement ? Cette question appelle une réflexion sur la réforme des droits de propriété intellectuelle ; ii) comment éviter que des politiques de soutien à l'éco-innovation mal conçues favorisent des technologies qui ne sont pas nécessairement bénéfiques pour l'environnement ? Ce risque est particulièrement important lorsque les politiques visent à prendre en charge certaines technologies plutôt qu'à résoudre des problèmes d'environnement précis ; iii) comment concilier des approches nationales (qui peuvent fragmenter les marchés de biens et services innovants) et internationales (qui peuvent profiter à des fournisseurs étrangers) ? iv) comment promouvoir le transfert de technologies vers les pays en développement, priorité notamment reconnue dans le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. L'OCDE s'attache à approfondir l'analyse, et à déterminer des bonnes pratiques, pour promouvoir l'éco-innovation. Ce travail contribuera à l'élaboration d'une Stratégie de l'OCDE pour l'innovation qui doit être présentée à la réunion du Conseil au niveau des ministres en 2010.

Si la mondialisation a tiré des millions de personnes de la pauvreté, beaucoup des pays les plus pauvres n'ont pas vu leur situation s'améliorer. Bon nombre d'entre eux sont particulièrement exposés à des problèmes environnementaux tels que le changement climatique, la désertification et l'importation de déchets dangereux. Comme le montrent les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030*, les solutions envisageables pour remédier à certains problèmes mondiaux d'environnement présentent un rapport coût-efficacité optimal lorsqu'elles sont mises en œuvre dans des pays en développement, et passent par des dispositifs de partage du fardeau efficaces. La coopération pour le développement peut diffuser des enseignements utiles en direction de ces pays, en soutenant le développement des capacités et le transfert de technologies propres. Toutefois, les flux d'aide à l'environnement ont diminué, et les données disponibles laissent penser que cette tendance pourrait se poursuivre dans le nouveau paradigme des politiques d'aide, qui privilégie l'aide budgétaire générale aux dépens des approches classiques de développement des capacités et de coopération technique. Pour recueillir un soutien plus important, les pays en développement doivent insister davantage sur l'environnement dans leurs stratégies concernant la réduction de la pauvreté et divers aspects du développement. Les pays de l'OCDE peuvent prêter leur concours en apportant une assistance ciblée à cet égard, ainsi qu'en veillant à la cohérence des politiques appliquées dans des domaines tels que le commerce, l'investissement et l'agriculture, entre autres exemples, dont les effets se font sentir sur les pays en développement. Les travaux entrepris dans le prolongement de la Réunion conjointe des ministres de l'environnement et du développement des pays de l'OCDE de 2006 visent à élaborer des approches inédites pour mieux intégrer l'environnement au nouveau paradigme de coopération pour le développement.

1. Introduction

Le présent document a été élaboré en vue de la réunion des ministres de l'environnement de l'OCDE qui se tiendra les 28 et 29 avril 2008 sur le thème « Environnement et compétitivité mondiale ». Il porte sur quelques aspects des liens entre environnement et mondialisation, sans prétendre à l'exhaustivité. Sont plus particulièrement abordés :

- les tendances récentes de la mondialisation ;
- les principaux enjeux à l'interface mondialisation-environnement ;
- les liens entre échanges et environnement ;
- les liens entre investissement et environnement ;
- les incidences des politiques environnementales sur la compétitivité ;
- l'éco-innovation ; et
- le défi de la gouvernance environnementale dans les pays en développement.

2. Environnement, mondialisation et compétitivité : point sur la problématique

Par « mondialisation économique », on entend généralement un processus dans lequel les structures des marchés économiques, les technologies et les réseaux de communication s'internationalisent progressivement. La libéralisation accrue des régimes commerciaux internationaux, l'augmentation de l'investissement direct étranger, l'intensification de la concurrence et la rapidité des progrès technologiques, notamment dans le domaine des technologies de l'information, jouent un rôle déterminant dans ce processus.

Bien que l'intégration économique soit une caractéristique essentielle de la mondialisation, d'autres aspects, sociaux, culturels, politiques et institutionnels, ont aussi leur importance. L'évolution des modes de consommation, accompagnant des exigences croissantes et un accès plus facile aux biens et services, l'augmentation des besoins de transport et d'énergie, l'accès mondial à l'innovation et au savoir sont autant d'éléments moteurs de la mondialisation qui se répercutent sur l'environnement.

Encadré 1. Transports, mondialisation et environnement

Les mouvements de biens et de personnes, toujours plus importants et meilleur marché, qui sous-tendent la mondialisation sont largement facilités par l'aviation et le transport maritime. L'aviation est actuellement à l'origine de 4 à 9 % des émissions de gaz à effet de serre, dont les quantités ont augmenté de 86 % durant la période 1990-2004. La prise en compte de l'aviation dans un accord international sur le changement climatique n'ira pas de soi car, selon la densité de population, ce mode de transport n'est pas utilisé partout de la même manière.

Sur l'ensemble des marchandises échangées par l'UE et les États-Unis avec le reste du monde, le transport maritime en achemine approximativement 70 % dans le premier cas et 95 % dans le deuxième. Il représente 2 à 4 % de la consommation mondiale de combustibles fossiles. Le secteur progresse de 3 % environ par an, et la croissance des échanges en volume l'emporte sur les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique. Toutefois, l'évaluation des incidences environnementales de ce mode de transport doit prendre en considération les liens avec les mouvements intérieurs de fret par rail et par route.

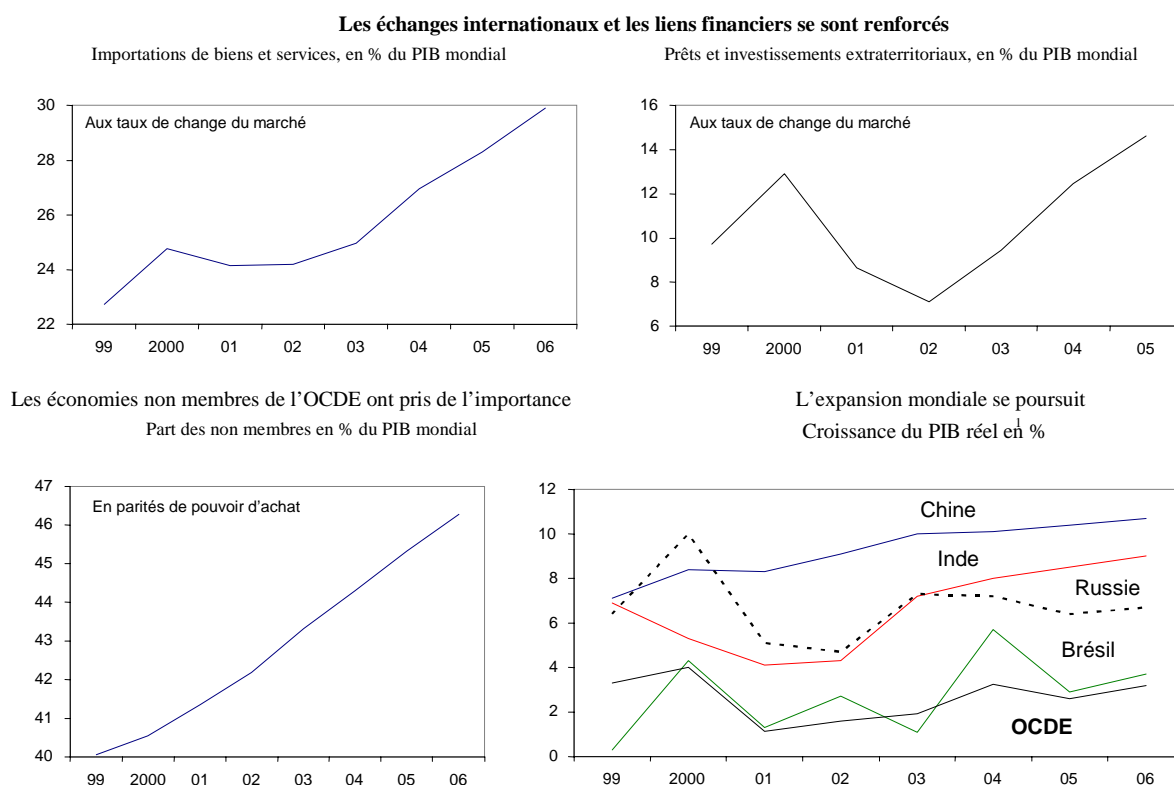
Pour concilier les objectifs en matière d'environnement et de mondialisation, il faudra s'attacher davantage à internaliser les coûts environnementaux dans les prix des transports internationaux. Cet aspect est à distinguer des effets environnementaux liés aux biens commercialisés eux-mêmes.

Source : OCDE (2006c), AE (2007).

Cinq caractéristiques de la mondialisation en cours méritent de retenir l'attention ici. Premièrement, la rapidité et l'ampleur du phénomène sont sans précédent. Elles sont étroitement liées à l'émergence d'acteurs importants comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (OCDE, 2007a). La concurrence s'est avivée en conséquence, et les pays de l'OCDE doivent progresser dans la chaîne de valeur pour rester compétitifs.

La figure 1 montre que les échanges (importations de biens et services, en pourcentage du PIB) et les investissements (prêts et investissements extraterritoriaux, en pourcentage du PIB) ont augmenté plus vite que le PIB mondial durant les cinq années écoulées. La croissance économique observée depuis peu dans la zone OCDE a largement bénéficié du dynamisme de grands pays non membres, notamment en Asie, conjuguée à la libéralisation des marchés intérieurs, dans un contexte marqué par une forte baisse du coût des transactions commerciales, des voyages et des communications (OCDE, 2007a). Si le processus de mondialisation se poursuit au rythme actuel, les économies non membres devraient générer environ 60 % de la production réelle mondiale (en termes de PPA), la moitié des échanges nominaux mondiaux (aux taux actuels du marché) et un tiers du portefeuille nominal d'avoirs et d'engagements transfrontaliers d'ici à 2025 (OCDE, 2007b).

Figure 1. Intégration économique et croissance



Source : OCDE (2007), L'innovation : programme d'action de l'OCDE pour la croissance et l'équité, C/MIN(2007)2.

Deuxièmement, la mondialisation a profondément transformé la situation pour les entreprises. Dans beaucoup de secteurs, la production est de plus en plus dispersée, des éléments étant implantés dans différents pays. Les produits finis, suivis peu à peu par les produits intermédiaires, sont de plus en plus délocalisés dans le cadre de chaînes de valeur mondiales, non sans accroître les échanges intragroupes. Cette fragmentation de la chaîne de valeur a conduit certaines entreprises à coordonner la production et la distribution pour un grand nombre de pays et à fixer des normes pour toute la chaîne de production, de manière à relier les réseaux de producteurs et de consommateurs. L'adhésion à des

normes exigeantes facilite l'accès aux chaînes de valeur mondiales. Par ailleurs, la fragmentation des chaînes de valeur influe sur les modalités et lieux d'implantation des activités de R-D.

Troisièmement, la transformation radicale de la production, et son passage à une autre échelle, ont changé le rapport entre les ressources naturelles et le développement économique. Depuis quelques années, l'utilisation de presque toutes les ressources naturelles exploitables a augmenté et fait entrer un nombre grandissant de pays dans les chaînes de valeur. La progression significative de la demande, notamment en Chine, est allée de pair avec des hausses de prix et des inquiétudes quant à la sécurité de l'approvisionnement en énergie et en matières. L'attention s'est alors tournée vers le rendement d'utilisation des ressources naturelles, depuis le prélèvement jusqu'à l'élimination, et la mise au point de nouvelles technologies permettant de les exploiter plus rationnellement.

Encadré 2. Liens d'interdépendance entre la Chine et le reste du monde

Alliant une base de production à faible coût et une abondance de moyens, la Chine est devenue l'atelier du monde... C'est le commerce d'exportation, et non la consommation intérieure, qui explique l'augmentation de la pollution et de la demande de ressources. En effet, le Chinois moyen consomme très peu : l'épargne représente 48 % du PIB du pays. En revanche, à l'exportation, la Chine figure au troisième rang mondial, après les États-Unis et l'Allemagne. Fait révélateur, 40 % de l'énergie chinoise va à des biens d'exportation destinés aux marchés occidentaux. Il existe donc un phénomène considérable d'interdépendance planétaire, dans lequel presque toutes les régions du monde bénéficient des biens produits en Chine à des prix défiant toute concurrence, en laissant dans ce pays des maux tels que la pollution et la dégradation de l'environnement.

Source : Warburton et Horn (2007).

Quatrièmement, des acteurs non gouvernementaux – entreprises, ONG et mouvements sociaux – jouent un rôle de plus en plus important en « coproduisant » les politiques. Selon le point de vue soutenu par Vogel (1995), certaines juridictions ont la faculté d'imposer des normes environnementales rigoureuses aux producteurs et de les « transmettre » aux partenaires commerciaux – phénomène appelé « effet californien ». Par ailleurs, les entreprises multinationales jouent souvent un rôle plus important que les pouvoirs publics dans la normalisation applicable à leurs fournisseurs. Beck (2000) explique comment divers mouvements sociaux ont vu le jour au niveau local, régional ou mondial. Dans le même temps, les entreprises se sont réorganisées pour prendre place sur les marchés mondiaux, sous forme soit de multinationales, soit d'entités plus petites intégrées dans les chaînes de valeur mondiales. Ces évolutions ont obligé les pouvoirs publics à trouver de nouveaux modes opératoires ; ainsi sont nés des types de partenariat dans lesquels le secteur public, le secteur privé et les ONG travaillent ensemble pour réaliser des objectifs communs.

Enfin, les effets bénéfiques de la mondialisation ne sont pas répartis équitablement, d'où une résistance aux grandes forces de la mondialisation, notamment à la libéralisation des échanges et de l'investissement. L'entrée de la Chine et de l'Inde dans l'économie mondiale a tiré des centaines de millions de personnes de la pauvreté mais, dans ces mêmes pays et ailleurs, notamment en Afrique, beaucoup d'autres n'ont perçu aucun changement. Aux États-Unis, les gains macroéconomiques de la mondialisation ont été estimés à 500 milliards USD par an ; toutefois, ces gains sont occultés par la stagnation (voire la baisse) des revenus de la plupart des actifs, y compris des titulaires d'un diplôme universitaire (Scheve et Slaughter, 2007). Plusieurs autres pays de l'OCDE sont confrontés à des situations similaires. Cette évolution réveille des réflexes protectionnistes.

Encadré 3. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, et le défi de la mondialisation

« La mondialisation est porteuse d'améliorations incontestables pour beaucoup, car elle a permis d'affranchir de la pauvreté des millions d'individus. Mais l'argument perd de son poids dès lors que l'on envisage l'impact social de la mondialisation. L'angoisse face à la pauvreté, à la perte de l'emploi, à la médiocrité des salaires ou à la détérioration des conditions de travail et de l'environnement est le lot du plus grand nombre. Pour endiguer la vague de protestation que suscite la mondialisation, nous devons renforcer notre pertinence, notre efficacité et notre légitimité. Nous devons anticiper sur l'avenir et chercher à rassembler l'ensemble des acteurs qui peuvent contribuer à trouver des solutions à chacune des questions qu'il nous appartient de traiter. Et nous devons apprendre à mieux communiquer à l'opinion publique mondiale l'action que nous nous efforçons de mener, le coût et les avantages qui y sont associés, et le délai nécessaire pour la porter à son terme, afin de rallier un soutien à l'appui des réformes proposées.

La réponse collective des gouvernements, des institutions internationales et de la société civile à l'urgence de ces défis ne peut être de faire obstacle à la mondialisation. »

Source : Déclaration prononcée à l'occasion du débat sur le thème : « Réunir toutes les conditions favorables à une économie mondiale sociale et ouverte », Berlin, 19 décembre 2007.

3. Mondialisation économique et environnement

Les points de vue sont aussi tranchés sur l'impact environnemental de la mondialisation que sur la mondialisation en général. Il y a dix ans, l'OCDE a élaboré un cadre pour analyser cet impact (voir OCDE, 1997). Il apparaît que la mondialisation influe à la fois positivement et négativement sur l'environnement, la difficulté étant d'établir les systèmes de gouvernance voulus pour produire un effet net positif. De tels systèmes sont nécessaires au plan local, national, régional et mondial pour corriger les défaillances du marché au regard de l'environnement. Des types différents d'instruments et d'institutions s'imposent à chaque niveau, mais il faut veiller aux synergies entre les mesures axées sur l'environnement et celles qui font prévaloir la mondialisation économique.

Encadré 4. Créer une ONUUE ou renforcer la gouvernance environnementale internationale existante ?

En février 2007, les ministres de l'Environnement ont débattu sur le thème mondialisation et environnement à la 24^{ème} Session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Ils ont reconnu que la mondialisation ouvrait et mettait en évidence de nombreuses possibilités d'action en faveur du développement durable. Ils ont parallèlement admis la nécessité de mettre en place des politiques et institutions environnementales adéquates pour tirer parti des perspectives offertes par la mondialisation et réduire les risques au minimum. Ils se sont largement accordés à reconnaître qu'en dépit des divers organismes créés par la communauté internationale pour traiter les questions d'environnement, la détérioration des ressources naturelles n'avait pu être stoppée ni enrayerée. Le manque de coordination des approches au niveau mondial, régional et national, ainsi que le chevauchement et le morcellement des tâches, n'ont fait qu'aggraver la situation. Le manque de coordination ne se limite pas au seul système des Nations Unies, mais concerne également les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

Le processus actuel de réforme des Nations Unies est l'occasion de réfléchir sur les moyens de renforcer le dispositif mondial de gouvernance en matière d'environnement. Aucun consensus ne s'est toutefois dégagé jusqu'ici sur la façon de procéder. Certains pays préconisent de créer une « Organisation des Nations Unies pour l'environnement » pour mieux orienter la politique, la légitimer et assurer une coordination efficace. D'autres ne sont pas convaincus qu'une telle organisation soit nécessaire ni souhaitable, et cherchent plutôt à rendre plus efficaces et à mieux coordonner les arrangements existants.

Depuis cette réunion, d'autres initiatives ont été prises pour utiliser plus efficacement les mécanismes existants. Elles consistent notamment à resserrer la coopération entre le PNUE et d'autres agences des Nations Unies, ainsi qu'avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.

Source : PNUE (2007).

En stimulant la croissance économique, la mondialisation peut avoir des *effets d'échelle* positifs et négatifs sur les pressions environnementales. La croissance risque de renforcer ces pressions. Toutefois, son accélération peut également susciter une demande d'amélioration environnementale, et mobiliser les ressources nécessaires pour y répondre.

La mondialisation peut favoriser une utilisation plus efficace des ressources et réduire la pollution correspondante. La libéralisation des échanges et de l'investissement contribue à la concentration des activités de production dans des zones bénéficiant d'un avantage comparatif. Celui-ci peut être lié non seulement à de faibles coûts de main-d'œuvre, mais aussi à l'existence de ressources naturelles et environnementales (*effets structurels* positifs). Les capitaux sont attirés par les juridictions offrant des conditions propices à l'investissement, dont beaucoup imposent des normes d'environnement élevées. En revanche, lorsque les marchés ne réussissent pas à internaliser les coûts environnementaux, la mondialisation peut inciter les entreprises très polluantes à choisir des emplacements où les normes d'environnement sont peu exigeantes.

De même, la mondialisation peut créer des économies d'échelle et faciliter la diffusion de technologies plus propres (*effets technologiques* positifs) et de produits moins polluants.

Les effets possibles de la mondialisation sur l'évolution des politiques d'environnement (*effets réglementaires*) sont également ambivalents : la mondialisation peut contribuer à la généralisation de pratiques exemplaires et de normes de performance environnementale plus strictes ; elle risque aussi d'entraîner une frilosité réglementaire, si les pouvoirs publics craignent que des mesures sévères nuisent à la compétitivité économique.

Plusieurs éléments récents soulignent la nécessité de mieux maîtriser les forces de la mondialisation pour atteindre les objectifs d'environnement, et de mettre en place les systèmes de gouvernance environnementale nécessaires pour relever les défis environnementaux actuels.

- Le Quatrième rapport d'évaluation du GIEC (GIEC, 2007) et le Rapport Stern sur les aspects économiques du changement climatique (Stern, 2006) ont donné un nouvel éclairage sur les effets négatifs que pourrait avoir le changement climatique en termes environnementaux et économiques, et intensifié le débat sur le besoin d'y parer par des politiques présentant un bon rapport coût-efficacité tout en maintenant la croissance économique ; la hausse des prix de l'énergie, la volatilité de l'offre, la dépendance vis-à-vis des importations et les problèmes de sécurité énergétique sont également venus nourrir ce débat.
- L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) a réuni des informations concernant la dégradation rapide et préoccupante des grands écosystèmes de la planète au cours des 50 dernières années et montré que les politiques, institutions et pratiques actuelles n'étaient pas suffisantes pour y remédier.
- La réunion du G-8 à Sea Island, États-Unis, en 2004, a lancé l'initiative sur les 3R. En 2006, le PNUE, avec le concours de la Commission européenne, a créé un Panel international sur l'utilisation durable des ressources naturelles afin que les gouvernements puissent se référer à une évaluation indépendante de l'impact environnemental de l'utilisation des ressources naturelles. L'objectif est de promouvoir une croissance économique sans gaspillage de ressources au niveau mondial, et de stimuler l'innovation durable.
- D'après les Perspectives de l'environnement de l'OCDE (OCDE, 2008b), faute de nouvelles interventions, nous nous exposons dans les décennies à venir à une modification irréversible de la base environnementale dont dépend le maintien de la prospérité économique. Aussi faudra-t-il impérativement resserrer la coopération avec les grandes économies émergentes. Le rapport du PNUE sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-4) (2007) et la Quatrième évaluation de l'AEE (AEE, 2007) sont parvenus à des conclusions analogues.

Tout en évoquant les préoccupations suscitées par les tendances actuelles, les Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030 mettent en évidence des mesures « réalisables », dont le

coût ne serait pas excessif, surtout par rapport aux coûts de l'inaction. Dans le nouveau contexte de mondialisation, d'importantes difficultés devront être surmontées pour mener à bien cette mission.

Les grands défis environnementaux (changement climatique, biodiversité, gestion de l'eau et d'autres ressources) sont complexes car ils concernent de multiples sources et nécessitent toute une panoplie d'instruments et de mesures relevant de différents acteurs. Les problèmes d'environnement régionaux et mondiaux sont particulièrement difficiles à traiter, compte tenu de l'inégalité des coûts et avantages en jeu, de la contribution de chaque pays au problème, et de la diversité des priorités gouvernementales selon le niveau de développement. Le principe de « responsabilités communes mais différenciées » reste difficile à concrétiser.

Dans la plupart des pays, l'utilisation de ressources naturelles limitées demeure tarifée au-dessous du juste prix, voire subventionnée, et le principe pollueur-payeur n'est pas pleinement appliqué. Les exemples de subventions non viables abondent dans des secteurs tels que l'industrie, l'agriculture, les transports et l'énergie. Il reste encore beaucoup à faire pour que le marché soit propice à l'environnement, et non l'inverse.

Étant donné la mondialisation de l'activité économique, chaque pays considéré isolément est moins à même qu'auparavant de remédier aux problèmes d'environnement. Les entreprises multinationales ont parfois plus de poids que les gouvernements pour imposer des normes à leurs fournisseurs, sans avoir à suivre la procédure régulière. La demande des consommateurs locaux peut se traduire par des dispositifs de certification de production durable de biens et services applicables dans le cadre d'autres juridictions, sur différents continents. Si de telles évolutions peuvent s'avérer bénéfiques pour l'environnement, les gouvernements doivent aussi s'interroger sur la place qui leur revient et sur les modalités de coopération avec ces « nouveaux partenaires » dans le processus de décision.

L'intensification de la concurrence provoquée par la mondialisation a poussé certains groupes d'intérêts nationaux à s'élever encore plus nettement, au nom de la compétitivité, contre un renforcement des prescriptions environnementales. A l'échelle macroéconomique, des gagnants et des perdants sont à prévoir si les pollueurs sont tenus d'assumer les coûts des dommages environnementaux. Il y a lieu de mieux analyser les impacts des mesures environnementales sur la compétitivité. L'analyse doit mettre en balance les avantages et les coûts nets pour l'économie, sans se limiter aux incidences sur certaines entreprises et branches d'activité, et chercher à déterminer comment l'innovation et d'autres mesures peuvent réduire ces incidences. Le manque de données, ainsi que l'asymétrie des informations entre le secteur public et le secteur privé, compliquent la tâche, mais si ces facteurs ne sont pas pris en compte, l'ampleur des impacts négatifs tend à être exagérée.

Aujourd'hui, les gouvernements sont confrontés à un défi fondamental : comment faire jouer plus efficacement les forces de la mondialisation pour atteindre des objectifs d'environnement de plus en plus pressants et préoccupants. Les échanges et l'investissement sont les principaux vecteurs de la mondialisation. La compatibilité des mesures prises dans ces domaines avec les politiques environnementales a déjà été grandement améliorée (voir ci-dessous), et appelle d'autres efforts. Les craintes liées à la compétitivité doivent aussi être prises en compte. Beaucoup de pays s'y emploient en misant sur les liens entre politiques d'environnement et éco-innovation.

En tant que groupe de tête des économies mondiales, les pays de l'OCDE se doivent de montrer l'exemple en relevant les défis environnementaux et en faisant prévaloir une croissance écologiquement viable. Dans cette optique, ils devront collaborer plus efficacement avec les économies émergentes. Ils devront par ailleurs redoubler d'efforts pour soutenir les pays en développement. Pour éradiquer la pauvreté et promouvoir un développement écologiquement viable, il faut intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale, afin qu'ils ne restent pas marginalisés et vulnérables, manquant de capacités ou de ressources, limités à un rôle de fournisseurs de matières premières pour le développement de parties du monde plus nanties.

Encadré 5. Engagement renforcé de l'OCDE auprès des économies émergentes

A la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres tenue en mai 2007, les membres de l'OCDE sont convenus d'ouvrir des discussions en vue de l'adhésion de cinq pays : le Chili, l'Estonie, la Fédération de Russie, Israël et la Slovénie. Ils ont en outre identifié plusieurs pays avec lesquels ils souhaitent intensifier la coopération et renforcer leur engagement dans les travaux de l'Organisation. : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie. Le Président de la réunion ministérielle a expliqué cette décision de la façon suivante :

Pour « optimiser les avantages [de la mondialisation] tout en veillant à ce qu'ils soient équitablement partagés, il faut mettre en place de bonnes politiques publiques. L'OCDE a un rôle important à jouer à cet égard. [...] Pour être plus apte à trouver des réponses communes aux défis d'envergure planétaire, l'OCDE doit être plus volontariste, plus ouverte et plus représentative. Elle doit se montrer plus réceptive à la diversité et reconnaître plus explicitement les nombreuses voies qui peuvent conduire à la croissance et au développement. Elle doit approfondir son engagement auprès des économies émergentes qui jouent un rôle croissant dans la mondialisation ».

Source : Résumé du Président de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, C/MIN(2007)6.

4. Environnement et échanges

D'un point de vue économique, les échanges internationaux et la politique environnementale ont pour objectif commun d'utiliser les ressources de façon judicieuse. Du fait de la spécialisation et des échanges qu'implique le commerce, la production peut être assurée là où elle nécessite le moins de ressources, en permettant aux consommateurs d'acheter les biens et services produits de la façon la plus efficiente. Les politiques d'environnement tendent également à améliorer l'efficacité du système économique en veillant à ce que tous les coûts de production et de consommation, coûts environnementaux compris, entrent dans les décisions économiques. Une politique environnementale efficace favorise l'utilisation plus efficiente des ressources et peut aussi, conjuguée à la libéralisation des échanges, contribuer à résoudre les problèmes d'environnement en créant des marchés plus vastes et en engendrant des économies d'échelle susceptibles de faciliter le développement et la diffusion de technologies plus propres.

Parallèlement, l'activité économique accrue générée par la libéralisation commerciale risque d'accentuer les pressions sur l'environnement. Sous l'angle de l'action publique, les mesures environnementales peuvent restreindre les échanges, tandis que les règles commerciales peuvent limiter les types d'encadrement environnemental acceptables à l'échelle internationale. Le processus d'intégration des économies a fait naître des conflits entre les dispositifs applicables à l'environnement et aux échanges, d'où la nécessité de veiller à leur compatibilité et de faire en sorte que les synergies possibles soient mises à profit.

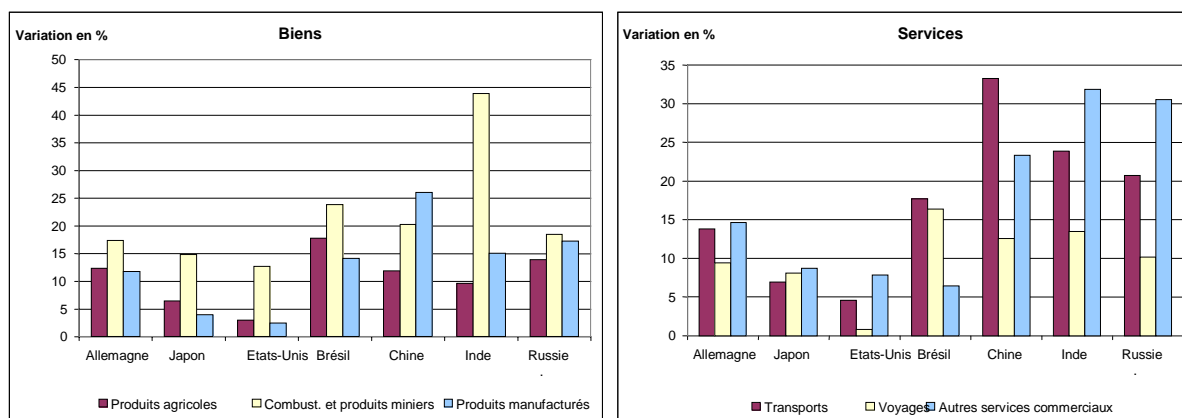
Ces dernières années, la croissance des flux commerciaux a été globalement plus rapide que celle de la production économique mondiale. Entre 1985 et 2005, le ratio des échanges au PIB¹ est passé de 38 % à plus de 50 % au niveau mondial ; l'augmentation a été plus rapide dans les économies émergentes, puisqu'il est passé de 24 à 69 % en Chine, et de 13 à 45 % en Inde.

¹ Défini comme la somme des exportations et importations de biens et services, exprimée en pourcentage du PIB. Source : Banque mondiale, World Development Indicators, base de données en ligne.

Trois grandes tendances particulièrement dignes d'intérêt se dégagent de cette dynamique d'ensemble.

1. Les pays du groupe « BRIC » sont devenus des partenaires commerciaux de premier plan ; la figure 2 indique qu'entre 2000 et 2005, les BRIC ont été plus performants à l'exportation que les économies de l'OCDE les mieux placées, pour presque toutes les grandes catégories de biens et services.
2. Les entreprises multinationales commercent de plus en plus avec des filiales étrangères à différents niveaux de chaînes d'approvisionnement de plus en plus mondialisées, d'où l'importance accrue des échanges intragroupe.
3. L'investissement direct étranger est de plus en plus lié aux échanges. Une large part de cet investissement vise à développer la production à l'étranger pour ensuite la commercialiser. Il en va surtout ainsi pour le secteur de l'énergie et des ressources naturelles dans les pays en développement, et pour certains secteurs manufacturiers en Chine.

**Figure 2. Exportations de biens et de services de certains pays
Taux de croissance annuelle moyen, 2000-05**



Source : OMC, Base de données statistique, 2007.

En 1991, l'OCDE a été la première organisation internationale à se doter d'un organe permanent chargé de réfléchir sur la complémentarité des politiques commerciales et environnementales (OCDE, 2007). La première période des travaux de la Session conjointe des experts des échanges et de l'environnement – à laquelle a succédé le Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement (GTCEE) – a été marquée par le lancement de projets pionniers : élaboration d'un cadre pour l'analyse des liens entre les échanges et l'environnement ; étude des impacts de la politique environnementale sur la compétitivité ; intégration des aspects commerciaux et environnementaux aux procédés et méthodes de production et prise en compte du cycle de vie ; conséquences commerciales de l'utilisation d'instruments économiques à visée environnementale ; et harmonisation des normes environnementales. Ces travaux ont notamment fait ressortir qu'en l'absence de politiques permettant véritablement d'internaliser les coûts environnementaux ou d'éliminer les distorsions du marché, liées en particulier aux subventions, l'activité économique accrue résultant de la libéralisation des échanges risquait d'exacerber les problèmes d'environnement.

Encadré 6. Stratégies de réforme des subventions dommageables pour l'environnement

Les subventions sont omniprésentes dans les pays de l'OCDE et dans le monde. Chaque année, les pays de l'OCDE transfèrent au moins 400 milliards USD à différents secteurs économiques. Une bonne partie de ces aides sont potentiellement dommageables pour l'environnement.

La réforme des subventions dommageables pour l'environnement pose un défi majeur aux gouvernements des pays de l'OCDE. Les effets environnementaux de ces subventions sont toutefois difficiles à démêler et à évaluer. Il importe de procéder de façon systématique pour élaborer les mesures adéquates et tirer pleinement parti des effets bénéfiques de la réforme.

Un rapport de l'OCDE sur la question présente plusieurs analyses sectorielles visant l'agriculture, la pêche, l'eau, l'énergie et les transports. Il recense plusieurs approches envisageables pour identifier et évaluer les subventions écologiquement préjudiciables. Deux aspects interdépendants y sont privilégiés : les effets de la suppression des subventions sur les décisions des consommateurs et des producteurs ; et la manière dont ces décisions s'articulent avec l'environnement.

Il fait par ailleurs ressortir les grandes tensions et oppositions susceptibles d'influer sur l'élaboration des politiques en matière de subventions, à savoir : la résistance d'intérêts catégoriels et la recherche de rente, les perceptions erronées et la peur du changement, les préoccupations liées à la compétitivité et à la répartition des revenus, notamment à l'échelle régionale, le manque de transparence et les contraintes juridiques, administratives et technologiques.

Toute une panoplie de mesures doit être mise au service de la réforme des subventions. Remettre en cause les conceptions erronées qui entourent les subventions octroyées à certains secteurs, faire valoir la diversité des moyens d'action envisageables pour répondre aux objectifs de la collectivité sont deux axes de réflexion importants. Parmi les autres facteurs de réussite des réformes figurent la diffusion de pratiques optimales, un meilleur ciblage des subventions existantes et l'amélioration de leur conception. Les considérations d'économie politique jouent un rôle crucial dans la réussite d'une réforme, de même que la transparence.

Source : OCDE (2005b).

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été mise en place en 1995. Le traité fondateur de l'OMC reconnaît que les échanges et l'environnement peuvent et doivent se renforcer mutuellement. Il reconnaît en outre que les politiques commerciales doivent être conformes aux objectifs du développement durable et chercher à protéger et à préserver l'environnement.

Durant la période 1995-2001, les débats sur les échanges et l'environnement se sont essentiellement déroulés au sein du Comité du commerce et de l'environnement nouvellement créé à l'OMC. À l'OCDE, des travaux d'analyse ont été menés pour étayer les négociations dans ce nouveau cadre. L'un des grands thèmes a été la compatibilité entre les disciplines de l'OMC et les accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ce travail a notamment permis de conclure que la réglementation des échanges pouvait se révéler un instrument utile dans les AME. Encore faut-il l'articuler avec d'autres instruments d'intervention. Les instruments commerciaux ne sont généralement pas les plus indiqués, et leur utilisation doit se limiter à des cas bien précis : lorsque la communauté internationale convient d'envisager et de réguler collectivement les échanges internationaux face au problème d'environnement considéré ; lorsqu'il s'agit de combler des lacunes dans les systèmes réglementaires ; pour décourager les comportements opportunistes ; et pour assurer la conformité avec l'AME.

Les autres projets clés de cette période ont porté sur : les politiques de produits écologiquement viables (responsabilité élargie des producteurs, éco-étiquetage, achats publics écologiques) ; les effets de la libéralisation des échanges sur l'environnement dans différents secteurs, transport de marchandises et combustibles fossiles compris ; l'élaboration de méthodes pour l'évaluation

environnementale des accords de libéralisation commerciale ; et les liens entre les grands principes et critères environnementaux (principe de précaution, principe pollueur- payeur) et les échanges.

Encadré 7. Conséquences environnementales de l'adhésion de la Chine à l'OMC

Une étude effectuée par le Conseil chinois pour la coopération internationale sur l'environnement et le développement (CCICED) a évalué les conséquences environnementales de l'adhésion de la Chine à l'OMC dans plusieurs secteurs. S'agissant de l'agriculture, le rapport constate que l'impact pourrait être positif si la libéralisation accrue des échanges diminue la part des produits exigeant d'importantes quantités de terres, d'eau et d'apports chimiques en faveur de produits à plus forte intensité de main-d'œuvre (effet structurel). Ce redéploiement devrait être appuyé par des mesures visant à réduire les subventions aux intrants chimiques, accroître le soutien aux services de conseil, diffuser les informations sur les prescriptions environnementales étrangères applicables aux produits agricoles et durcir les normes nationales.

Les importations de bois d'œuvre devraient quintupler entre 1995 et 2010, en partie pour alimenter la fabrication de produits à base de bois, notamment de meubles, destinés à l'exportation (effet d'échelle). Cette tendance pourrait être bénéfique pour les forêts chinoises, en particulier si elle s'accompagne d'une meilleure gestion forestière, mais elle risque aussi de contribuer à des pratiques non viables dans les pays fournisseurs en Asie et ailleurs. Selon le rapport, la Chine devrait envisager de réduire les droits de douane sur les produits finis en bois et renforcer sa coopération internationale en vue de promouvoir une foresterie durable tout au long de la filière (effet réglementaire).

L'adhésion à l'OMC est allée de pair avec une brusque hausse des exportations aquacoles dont le volume est aujourd'hui à peu près équivalent à celui des importations nettes de produits agricoles de la Chine. Cette évolution a aggravé les problèmes d'environnement. Toutefois, selon le rapport, ces coûts pourraient être plus que compensés par les gains économiques et écologiques, si des mesures appropriées sont mises en place pour : maintenir des normes de produits élevées, renforcer la lutte contre la pollution marine d'origine terrestre, gérer efficacement les ressources pour optimiser la qualité et la quantité des biens produits, diffuser les informations, fournir un soutien technique (effet technologique) et participer aux travaux internationaux sur les normes d'aquaculture.

Source : d'après CCICED (2004).

Dans la période postérieure à 2001, le GTCEE s'est attaché dans une large mesure à soutenir par des analyses les discussions et négociations engagées à l'OMC, après l'adoption du Programme de Doha pour le développement (PDD) qui comprend un sujet sur les échanges et l'environnement (voir encadré 8). Ses nouveaux travaux ont porté plus particulièrement sur trois aspects cités dans le PDD : la réduction ou, selon qu'il sera approprié, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les *biens et services environnementaux* [paragraphe 31 (iii)] ; l'*effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés*, spécialement en ce qui concerne les pays en développement [paragraphe 32(i)] et les *prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales* [paragraphe 32(iii)].

Encadré 8. Programme de Doha pour le développement : extraits sur les échanges et l'environnement

« 31. Afin de renforcer le soutien mutuel du commerce et de l'environnement, nous convenons de négociations, sans préjuger de leur résultat, concernant :

(i) la relation entre les règles de l'OMC existantes et les obligations commerciales spécifiques énoncées dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM). La portée des négociations sera limitée à l'applicabilité de ces règles de l'OMC existantes entre les parties à l'AEM en question. Les négociations seront sans préjudice des droits dans le cadre de l'OMC de tout Membre qui n'est pas partie à l'AEM en question ;

(ii) des procédures d'échange de renseignements régulier entre les Secrétariats des AEM et les Comités de l'OMC pertinents, ainsi que les critères pour l'octroi du statut d'observateur ;

(iii) la réduction ou, selon qu'il sera approprié, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux.

Nous notons que les subventions aux pêcheries entrent dans le cadre des négociations prévues au paragraphe 28.

32. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments :

(i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement ;

(ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ; et

(iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales.

Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle, et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. Le résultat de ces travaux ainsi que les négociations menées au titre du paragraphe 31 i) et ii) seront compatibles avec le caractère ouvert et non discriminatoire du système commercial multilatéral, n'accroîtront pas ou ne diminueront pas les droits et obligations des Membres au titre des accords de l'OMC existants, en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et ne modifieront pas non plus l'équilibre entre ces droits et obligations, et tiendront compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

33. Nous reconnaissons l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Nous encourageons aussi le partage des connaissances spécialisées et des expériences avec les Membres qui souhaitent effectuer des examens environnementaux au niveau national. Un rapport sera établi sur ces activités pour la cinquième session. »

Source : <http://www.wto.org/indexfr.htm> ; http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm.

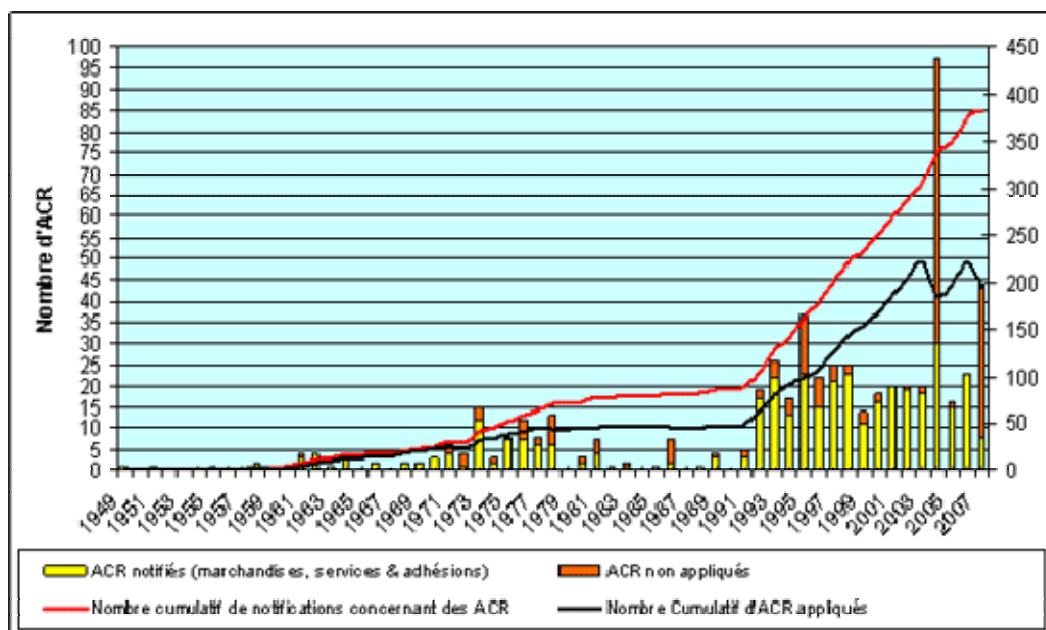
Les premiers travaux sur la libéralisation des échanges de biens et services environnementaux ont montré qu'elle était nécessaire, mais non suffisante, pour apporter des avantages environnementaux. Des mesures complémentaires s'avéraient indispensables du côté de la demande, et il fallait en particulier : disposer de cadres réglementaires appropriés concernant l'environnement et pouvoir choisir les instruments de l'action publique ; assurer la complémentarité des biens et services environnementaux ; soutenir la mise en œuvre des mesures de prévention de la pollution en évitant les distorsions ; et encourager la diffusion des technologies voulues dans les économies émergentes.

Dans un deuxième temps, les travaux ont consisté à étayer les négociations sur les biens et services environnementaux en analysant différents aspects : la définition des « biens et services environnementaux », à commencer par la notion de « produits écologiquement préférables » ; les relations entre les « biens environnementaux » et les « services environnementaux » faisant l'objet de négociations dans différents comités de l'OMC ; les échanges de certains « biens environnementaux » comme les énergies renouvelables, les appareils électriques économes en énergie et les équipements de contrôle ; et le transfert de technologies « respectueuses de l'environnement ». Dernièrement, une enquête a été consacrée aux entreprises exportatrices de biens et services environnementaux pour évaluer les obstacles non tarifaires aux échanges. Or les obstacles le plus souvent cités étaient génériques et sans rapport particulier avec l'environnement : procédures d'essai et de certification, formalités douanières, réglementations sur les paiements, etc.

Les effets des exigences environnementales sur les exportations des pays en développement, liés aux réglementations environnementales et sanitaires des pays membres de l'OCDE, ainsi qu'aux normes établies par des organisations gouvernementales et non gouvernementales, sont depuis longtemps au cœur du débat sur les échanges et l'environnement. Les pays en développement entendent accroître leurs revenus grâce aux exportations. Les importateurs, notamment les pays industrialisés, veulent s'assurer que les marchandises importées satisfont aux normes nationales de santé, de sécurité et d'environnement. La prise de conscience des incidences que peuvent avoir les exigences environnementales sur les partenaires commerciaux s'améliore avec le temps, de même que l'information sur les réglementations. D'après l'analyse du GTCEE, certaines mesures permettent de concilier efficacement les intérêts des exportateurs et des importateurs : notification rapide des actions prévues ; appel à commentaires ; études scientifiques et évaluations des risques à l'appui des actions envisagées ; et prise en compte ou adoption des normes internationales. L'assistance technique et le renforcement des capacités contribuent à donner aux pays exportateurs les plus pauvres la possibilité de se familiariser avec les dispositions environnementales en vigueur sur les marchés extérieurs.

Plus récemment, le GTCEE s'est intéressé à des domaines sans rapport direct avec les négociations en cours à l'OMC. Les dispositions environnementales des accords commerciaux régionaux (ACR) ont été notamment analysées. Ceux-ci se sont multipliés ces dernières années, et beaucoup traitent non seulement des réductions tarifaires, mais aussi d'autres questions comme les conditions de travail et l'environnement. Aujourd'hui, les ACR négociés par la plupart des pays de l'OCDE comportent une forme ou une autre de disposition environnementale, et peuvent largement contribuer à la synergie des politiques commerciales et environnementales. Le GTCEE est convenu de suivre ces évolutions et de diffuser les informations obtenues.

Figure 3. ACR notifiés au GATT/OMC
1948-2006, selon l'année d'entrée en vigueur



Source : OMC.

Encadré 9. Les clauses environnementales des AC

Parmi les membres de l'OCDE, ce sont le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne qui ont intégré aux derniers ACR les dispositions les plus complètes en matière d'environnement. Ceux conclus par les États-Unis ont ceci de particulier qu'ils placent les questions commerciales et environnementales sur un pied d'égalité. Parmi les pays non membres de l'OCDE, on relèvera tout particulièrement les efforts déployés par le Chili pour intégrer des dispositions environnementales à ses accords commerciaux.

A ce jour, les accords les plus ambitieux sur le plan de l'environnement comportent un chapitre entièrement consacré à ce thème, ou sont assortis d'un accord secondaire spécifique, voire les deux. Certains pays prennent en compte les questions environnementales avant de conclure un ACR, en procédant à des évaluations des impacts environnementaux possibles de l'accord. Quelques ACR qui, à l'origine, ne comportaient pas de dispositions de cet ordre ont par la suite été complétés par un accord environnemental. C'est le cas de l'accord du Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud – MERCOSUR) qui a été complété par un Accord-cadre sur l'environnement.

La composante environnementale de nombreux ACR se rapporte généralement à des mécanismes de coopération dans ce domaine. Ces mécanismes vont de modalités générales de coopération à une coopération dans un domaine précis présentant pour les parties un intérêt particulier. Les domaines de coopération varient sensiblement d'un ACR à l'autre, et dépendent de divers facteurs, par exemple du niveau de développement des partenaires, selon qu'il est comparable ou pas (auquel cas la coopération porte souvent sur le renforcement des capacités), ou de l'existence de frontières communes, comme c'est le cas des membres de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

Des normes environnementales figurent également dans plusieurs accords, sous différentes formes. L'obligation pour les parties d'appliquer leurs lois environnementales est surtout inscrite dans les accords auxquels participent les États-Unis et le Canada. Quelques ACR mentionnent l'engagement des parties à assurer un niveau élevé de protection de l'environnement. D'autres, tels ceux récemment négociés par la Nouvelle-Zélande, font allusion à l'inopportunité de réduire les normes environnementales. La plupart des ACR réitèrent la compatibilité des obligations commerciales des parties et leur droit d'adopter ou de maintenir des normes et réglementations environnementales. Certains font par ailleurs référence à la compatibilité entre ces accords et les accords environnementaux multilatéraux et régionaux.

Source : OCDE (2007c).

5. Environnement et investissement

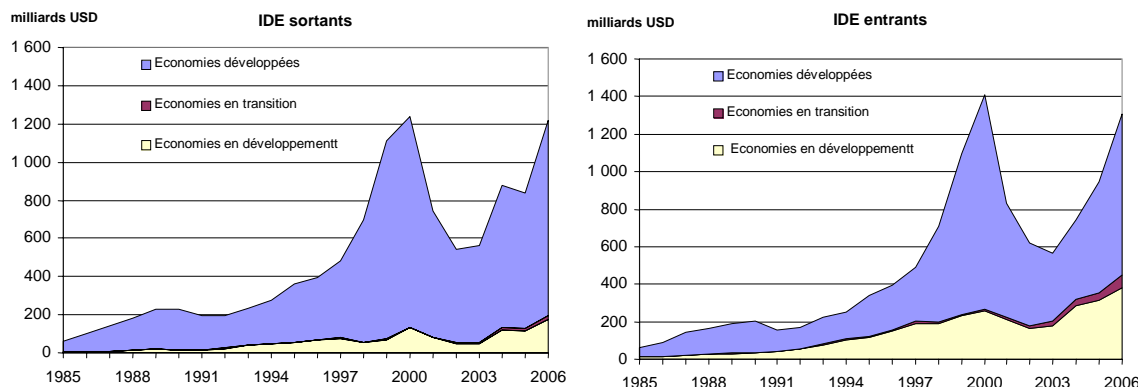
L'investissement direct étranger (IDE) est un des facteurs en jeu dans l'interdépendance économique des pays. L'IDE a rapidement augmenté ces dernières années, parallèlement à la libéralisation accrue des régimes d'investissement nationaux et internationaux.

Cette croissance rapide de l'IDE a fait naître des questions sur les conséquences connexes, notamment pour l'environnement. D'aucuns estiment que l'IDE encourage les pays à abaisser leurs normes environnementales, ou à éviter de les relever, d'où un nivellement par le bas et l'apparition de « paradis pour pollueurs ». Pour d'autres, qui se réfèrent à l'idée de « halos », l'IDE favorise au contraire l'instauration de normes environnementales plus sévères, en généralisant l'adoption de technologies plus propres et plus économes en ressources ; il permet d'améliorer les performances économiques et environnementales grâce à la mise en œuvre de pratiques d'exploitation et de gestion plus efficaces dans les entreprises multinationales et chez leurs fournisseurs ; il contribue en outre à faire évoluer la demande des consommateurs vers des biens et services produits de façon écologiquement responsable.

L'importance de l'IDE au regard des objectifs d'environnement a été soulignée dans un rapport récent du Secrétariat de la CCNUCC (CCNUCC, 2007). Selon ce rapport, les investissements et flux financiers supplémentaires nécessaires en 2030 pour faire face au changement climatique semblent importants par rapport au financement actuellement disponible dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, mais relativement faibles comparés aux montants estimés du PIB (0.3-0.5% %) et de l'investissement global (1.1-1.7% %). Le secteur privé représenterait plus de 80 % de ces investissements et flux financiers. Les décisions arrêtées aujourd'hui en matière d'investissement seront lourdes de conséquences pour la protection du climat et d'autres aspects environnementaux. Les types d'investissements consacrés à l'énergie, aux transports, à l'industrie, aux biens privés et commerciaux, par exemple, « verrouilleront » les émissions de gaz à effet de serre pendant les décennies à venir.

Entre 1985 et 2005, les flux d'IDE ont favorisé l'intégration économique internationale, principalement sous la forme de fusions/acquisitions entre pays de l'OCDE (voir OCDE, 2007d). Dans le même temps, l'IDE est resté concentré dans un petit nombre de pays : en 2005, quatre pays (États-Unis, Royaume-Uni, Chine² et France) ont absorbé près de la moitié des entrées d'IDE ; les pays en développement, à l'exception de la Chine, reçoivent très peu d'IDE. Parallèlement, les sorties d'IDE des économies en développement et en transition ont fortement progressé au cours des dernières années ; ensemble, les économies en développement et en transition représentaient 13 % des stocks mondiaux d'IDE en 2005, contre 7 % en 1990 (Aykut et Goldstein, 2007). L'explication tient à l'expansion, en taille, en nombre et en importance, des entreprises multinationales émergentes (par exemple des entreprises indiennes ou chinoises qui investissent en Afrique, mais aussi aux États-Unis et en Europe).

**Figure 4. Flux d'investissement direct étranger dans différentes régions
1985-2006 (en milliards USD)**



² Y compris Hong Kong.

Source : CNUCED, base de données en ligne sur l'IDE, 2007.

En 1999, une conférence de l'OCDE a permis de passer en revue les travaux empiriques sur les impacts environnementaux des investissements et donné lieu aux recommandations suivantes :

- l'objet de l'analyse devrait être, au-delà des paradis pour pollueurs et des halos, d'examiner les effets environnementaux nets des investissements, notamment les effets cumulatifs et les effets d'échelle ;
- une plus grande attention devrait être accordée aux impacts ressentis dans différents secteurs, à commencer par ceux qui reposent sur l'utilisation des ressources³ ; et
- les cadres administratifs et institutionnels pour l'intégration des objectifs d'environnement et d'investissement devraient être renforcés, en particulier dans les pays en développement.

Les stratégies d'entreprise déterminent grandement les impacts environnementaux de l'IDE. L'examen des documents publiés sur la question montre que les considérations environnementales jouent en général un rôle relativement mineur dans les décisions d'implantation des entreprises (voir, par exemple, Vercaemst *et al.*, 2007). Ces décisions sont davantage motivées par des facteurs tels que l'accès au marché final et à des ressources stratégiques (technologie, main-d'œuvre qualifiée, matières premières, etc.) et la stabilité politique. Une étude (Berger, 2005) menée pendant cinq ans sur 500 entreprises aboutit au constat suivant : « La grande diversité des approches [...] nous a rendus sceptiques : l'idée selon laquelle la globalisation imposerait un type de stratégie déterminé ou une course aux plus bas salaires, aux plus mauvaises conditions de travail et au désastre écologique, n'avait plus rien d'évident. Lorsque nous avons découvert qu'il existe des solutions différentes aux mêmes défis, et que, du point de vue économique, ces solutions ne sont pas moins performantes les unes que les autres, nous ne pouvions plus nous rabattre systématiquement sur « LA mondialisation » pour expliquer pourquoi une entreprise choisit une stratégie plutôt qu'une autre, et pourquoi cette stratégie fonctionne ou non ».

Au niveau des entreprises, beaucoup de grandes multinationales affirment appliquer des politiques imposant des normes environnementales exigeantes à l'ensemble de leurs opérations. Par ailleurs, nombreuses sont les entités qui, attentives à la sécurité de l'approvisionnement en énergie et en ressources naturelles, placent la viabilité écologique au centre de leurs stratégies d'entreprise à long terme. Les pouvoirs publics cherchent des moyens de soutenir cette dynamique. C'est ainsi que le programme « Top Runner » lancé au Japon, et des systèmes comparables envisagés par la Commission européenne, visent à aligner progressivement les critères de performance environnementale sur le niveau atteint par les entreprises affichant les meilleurs résultats.

À l'échelle mondiale, les entreprises se sont engagées à respecter différents codes de conduite. Le Pacte mondial des Nations Unies et l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) sont déjà solidement établis, mais il est difficile de savoir comment ces codes sont appliqués dans les chaînes de valeur. Les institutions financières tiennent de plus en plus compte de l'impact social et environnemental des sociétés et des effets négatifs des responsabilités en matière d'environnement sur les cours boursiers. Plusieurs indices financiers, comme l'indice FTSE4Good ou le NASDAQ Clean Edge US Index, suivent l'évolution des performances environnementales et sociales des entreprises cotées en bourse à l'intention des investisseurs. Parmi les instruments susceptibles d'agir sur les activités financières internationales figurent les normes de performances de la Société financière internationale sur la viabilité sociale et environnementale, récemment révisées, les Principes de l'Équateur adoptés par diverses banques, et la recommandation de l'OCDE sur l'environnement et les crédits à l'exportation (révisée en 2007).

³ L'OCDE a examiné par la suite les impacts environnementaux de l'IDE dans le secteur minier (OCDE, 2002).

Encadré 10. Codes de conduite mondiaux librement décidés par les entreprises

Les Nations Unies définissent le Pacte Mondial comme un cadre à l'usage des entreprises qui s'engagent à mener leurs activités et stratégies dans le respect de dix principes universellement acceptés concernant les droits de l'homme, l'emploi, l'environnement et la lutte contre la corruption. Il s'agit de l'initiative citoyenne d'entreprises la plus vaste au plan mondial. Le Pacte Mondial est une initiative volontaire axée sur deux objectifs :

- intégrer les dix principes aux activités des entreprises sur toute la planète ; et
- promouvoir les actions menées à l'appui des objectifs plus généraux poursuivis par les Nations Unies, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Pour atteindre ces objectifs, le Pacte Mondial propose plusieurs mécanismes de facilitation et de participation : concertation sur les politiques, apprentissage, réseaux nationaux/régionaux et projets de partenariat. Il s'appuie sur la responsabilité à l'égard du public, la transparence et l'intérêt à long terme des entreprises, du monde du travail et de la société civile pour lancer des actions concrètes et conjointes en appliquant les principes énoncés dans le Pacte Mondial.

L'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) est un vaste réseau multipartite auquel participent des milliers d'experts, dans des dizaines de pays. Ceux-ci contribuent à développer un cadre pour les rapports (Reporting Framework). L'Initiative mondiale sur les rapports de performance a été à l'origine du cadre le plus utilisé au plan mondial pour le partage de l'information sur la durabilité, qu'elle vise à améliorer sans relâche et à faire appliquer dans le monde entier. Ce cadre définit les principes et indicateurs que les entreprises peuvent utiliser pour mesurer et notifier leurs performances économiques, environnementales et sociales. Les lignes directrices relatives aux rapports sur le développement durable en sont l'un des éléments essentiels. La troisième version de ces lignes directrices – dites G3 Guidelines – a été publiée en 2006.

Source : Sites Web du Pacte mondial et de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (<http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/index.html> ; <http://www.globalreporting.org>).

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales comprennent un chapitre environnement (voir OCDE, 2004), et un manuel a été élaboré sur les outils et instruments que les entreprises peuvent utiliser pour respecter les recommandations de ce chapitre. Leur originalité tient au fait qu'ils ont été approuvés par les gouvernements et que chaque pays a établi un point de contact national qui peut recevoir des rapports sur les cas supposés de non-respect des Principes directeurs. Si le travail et les droits de l'homme reviennent le plus souvent, certains cas ont également fait intervenir des questions d'environnement.

Encadré 11. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et « circonstances spécifiques » liées à l'environnement

À leur réunion annuelle de 2007, les points de contact nationaux (PCN) ont indiqué que depuis l'examen de juin 2000, le nombre total de requêtes concernant des « circonstances spécifiques » s'établissait à 156 (OCDE, 2007g). Sur les 134 circonstances spécifiques retenues, 84 ont été réglées. Quinze circonstances spécifiques jugées recevables comportaient un élément environnemental ; il s'agissait généralement de plaintes pour non respect des normes environnementales d'un pays non membre par une entreprise multinationale d'un pays de l'OCDE. Une issue a été trouvée dans neuf cas. Il faudrait disposer d'informations complémentaires pour en savoir plus sur la nature des circonstances liées à l'environnement et sur la manière dont elles ont été traitées.

Source : OCDE (2007g), réunion annuelle des points de contact nationaux.

Un certain nombre de pays non membres de l'OCDE ont adhéré aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁴, mais compte tenu de la forte augmentation de l'investissement étranger émanant des entreprises accueillies par des économies émergentes, les gouvernements de celles-ci pourraient être également encouragés à s'y rallier. À titre d'illustration, l'Examen environnemental de la Chine effectué par l'OCDE a recommandé au gouvernement chinois d'améliorer la surveillance publique et les performances environnementales des entreprises chinoises, par exemple dans l'esprit des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (OCDE, 2007h).

Diverses approches ont été récemment conçues pour favoriser les synergies entre les politiques visant l'environnement et l'investissement. Faute de régime du type OMC pour promouvoir la libéralisation de l'investissement à l'échelle mondiale, certains pays concluent des accords d'investissement bilatéraux. Certains de ces accords tentent de couvrir des aspects concernant la santé, la sécurité et l'environnement. Ils peuvent contribuer à créer un cadre plus durable pour l'investissement étranger. Toutefois, les gouvernements et les entreprises doivent faire face à un ensemble de règles de plus en plus complexes en perpétuelle évolution (OCDE, à paraître). L'impact global de ces accords sur les performances environnementales n'a pas encore été évalué.

L'OCDE a élaboré un Cadre d'action pour l'investissement qui donne des orientations aux gouvernements, notamment dans les pays en développement, désireux d'évaluer l'attractivité de leur cadre d'action pour les investisseurs privés étrangers. Sont visés dix grands domaines : politique d'investissement, promotion et facilitation de l'investissement, politique commerciale, politique de la concurrence, politique fiscale, gouvernement d'entreprise, politiques en faveur d'un comportement responsable des entreprises (notamment celles qui sont recommandées par les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), mise en valeur des ressources humaines, développement du secteur infrastructurel et financier, gouvernance publique. Certains de ces domaines s'inscrivent dans une perspective environnementale, mais le Cadre d'action pour l'investissement ne comporte pas de chapitre spécialement consacré à l'environnement. Des travaux sont en cours pour combler cette lacune.

Dans le prolongement du Cadre d'action pour l'investissement, le Conseil de l'OCDE a adopté les Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures (OCDE, 2007k). Les possibilités d'application de ces principes à l'infrastructure de l'eau sont à l'étude, et une réflexion a été engagée en vue de les étendre à l'infrastructure énergétique.

6. Environnement et compétitivité

La mise en place de politiques d'environnement vigoureuses est notamment freinée par la crainte d'effets préjudiciables sur la compétitivité. D'après diverses études empiriques (Adams, 1997 ; SQW, 2006 ; et Pieters, 2007), rien ne prouve que les exigences environnementales soient préjudiciables – ou bénéfiques – pour la compétitivité globale. Des effets négatifs peuvent se faire sentir dans certains secteurs et dans des conditions particulières, mais ils ont généralement des contreparties positives dans d'autres secteurs économiques. Si de tels effets se vérifient dans certaines entreprises ou branches d'activité, il existe souvent des moyens concrets de les atténuer.

Il y a lieu de mieux analyser les impacts des mesures environnementales sur la compétitivité. L'analyse doit mettre en balance les avantages et les coûts nets pour l'économie, sans se limiter aux incidences sur certaines entreprises et branches d'activité, et chercher à déterminer comment l'innovation et d'autres mesures peuvent réduire ces incidences. On tend sinon à surestimer l'ampleur des impacts négatifs. La sensibilisation du public à l'ensemble des coûts et avantages des mesures proposées pour lutter contre le changement climatique peut aussi contribuer largement au débat de fond.

⁴ En juillet 2007, l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Égypte, l'Estonie, Israël, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie avaient adhéré à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales et à ses Principes directeurs.

À mesure qu'avancent les négociations sur le cadre international applicable au changement climatique pour l'après-2012, les discussions concernant les éventuels effets de politiques ambitieuses sur la compétitivité vont sans doute devenir de plus en plus animées. L'instauration de mesures d'atténuation, passant par la réduction ou le plafonnement des émissions, des systèmes d'échanges de droits d'émission et des taxes sur le carbone, marque le pas dans plusieurs pays où des conséquences négatives sont redoutées pour la compétitivité industrielle. Il faut ajouter, si des mesures sont mises en place dans quelques pays seulement, le risque d'une « fuite de carbone » — autrement dit, le déplacement des entreprises vers des pays moins exigeants. Ce phénomène fausserait la concurrence, tout en limitant l'efficacité des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dès lors que des impacts négatifs marqués sont à prévoir sur la compétitivité, les pouvoirs publics peuvent décider d'intervenir pour les compenser ou les atténuer. En général, il est possible de réduire ces impacts en annonçant les mesures à un stade précoce et en ménageant une période de transition pour permettre aux entreprises de mettre en œuvre les solutions les moins coûteuses. L'harmonisation des approches gouvernementales, notamment parmi les pays comptant des secteurs exposés aux effets commerciaux, peut aider à égaliser les règles du jeu entre entreprises concurrentes. Le lancement des mesures de protection climatique dans le cadre d'une réforme plus vaste applicable à l'industrie ou à d'autres secteurs pourrait aussi contribuer à compenser les effets négatifs sur la compétitivité dans les secteurs touchés.

Dans les cas où seuls quelques pays appliquent des politiques ambitieuses, d'autres mesures seraient envisageables pour pallier le risque de fuite de carbone. Certaines sont actuellement à l'étude :

- quand une taxe sur l'énergie ou sur le carbone est appliquée, recycler (en partie) les recettes correspondantes en les réorientant vers les secteurs touchés ;
- quand un système de permis est appliqué, attribuer gratuitement une partie des permis initialement alloués aux secteurs touchés ;
- élaborer des accords ou dispositifs sectoriels internationaux pour réduire les émissions ; et
- appliquer des ajustements fiscaux aux frontières, dans la limite du respect des règles de l'OMC.

Le débat reste largement ouvert sur l'efficacité et l'efficacité environnementale de telles démarches.

En ajustant ou en affinant la conception des politiques climatiques pour remédier aux problèmes de compétitivité évoqués ci-dessus, il est possible de parer à court terme aux blocages politiques, mais à plus long terme, le coût risque fort d'être élevé pour protéger des industries inefficaces et, simultanément, parvenir à des réductions ambitieuses. Des mesures transitoires – telles que la reconversion des travailleurs et l'indemnisation des familles à bas revenu par le biais des systèmes de sécurité sociale – pourraient entrer dans le programme de réforme et assurer des changements structurels sans à-coups dans certains pans de l'économie.

7. L'éco-innovation

Plusieurs pays et entreprises de la zone OCDE misent aujourd'hui sur l'éco-innovation⁵, face à des enjeux environnementaux prioritaires comme le changement climatique et l'exploitation viable des ressources naturelles, pour répondre aux préoccupations suscitées par les effets des politiques d'environnement sur la compétitivité et accéder au marché toujours plus vaste des biens et services

⁵ L'innovation liée à l'environnement (appelée ci-après éco-innovation) renvoie à des technologies respectueuses de l'environnement, qui « protègent l'environnement, polluent moins, utilisent toutes les ressources de façon plus durable, recyclent de plus grandes quantités de déchets et produits, et traitent les déchets résiduels d'une façon plus acceptable que les technologies qu'elles remplacent » (Centre international d'écotechnologie du PNUE, voir <http://www.unep.or.jp/ietc/>). L'innovation couvre aussi des systèmes entiers et leurs éléments, y compris des savoir-faire, biens et services, équipements, et procédures d'organisation et de gestion.

environnementaux. Par exemple, dans un document d'orientation récent, le ministère allemand de l'Environnement a avancé l'idée suivante : les pays et régions technologiquement bien placés sur les marchés verts acquerront un avantage décisif dans la concurrence mondiale, créant ainsi des conditions propices à la croissance et la création d'emplois (BMU, 2006). Le Japon a quant à lui placé l'éco-innovation au centre de sa stratégie pour une « société durable » (Japon).

Encadré 12. Les biens et services environnementaux (B&SE) en tant que secteur économique

Selon une étude récente, le marché mondial des B&SE représente un chiffre d'affaires estimé à 550 milliards USD environ. Les États-Unis et l'UE, qui en accueillent respectivement plus de 38 %, partagent la première place (Selwyn et Leverett, 2006). La même étude laisse entrevoir une croissance de 45 % du secteur des B&SE à l'échelle mondiale d'ici à 2015. Selon ces prévisions, le secteur approchera les 700 milliards USD en 2010 et atteindra pratiquement 800 milliards en 2015.

D'après une autre source, dans l'UE-25 le secteur des B&SE emploie près de 3.4 millions de personnes à plein temps. Plus de la moitié des effectifs (54 %) travaillent dans la gestion et le recyclage des déchets solides et le traitement des eaux usées (Ernst & Young, 2006).

Le marché des B&SE progresse plus vite dans les pays en développement que dans bien des pays de l'OCDE.

L'OCDE et Eurostat ont mis au point une méthode d'évaluation du secteur des B&SE qui pourrait aider à comparer les diverses estimations récemment réalisées.

Source : UK CEED (2006) ; Ernst & Young (2006) ; OCDE (2005a).

Si les entreprises ont un rôle clé à jouer, il incombe aux pouvoirs publics de définir un cadre d'action clair et cohérent qui propose les incitations voulues en faveur de l'éco-innovation. Selon les instruments, les entreprises et les ménages ne seront pas incités de la même manière à élaborer et à adopter des technologies respectueuses de l'environnement (voir Johnstone, 2005). Les taxes et permis modifieront le prix relatif des différents intrants, en encourageant les entreprises à économiser sur les facteurs étroitement liés aux dommages environnementaux ; les normes de performance imposeront des limites quantitatives contraignantes sur l'utilisation de certains intrants ou sur les émissions de polluants particuliers ; les normes technologiques ou les interdictions frappant tel ou tel intrant restreindront directement l'éventail des technologies envisageables ; et les mesures reposant sur l'information (systèmes de vérification des technologies environnementales) influenceront sur la manière dont les entreprises perçoivent les mérites relatifs des technologies, procédés ou types de produits sans danger pour l'environnement.

Encore faut-il que les responsables des politiques environnementales concilient les approches nationales et internationales. Les normes nationales, aussi adaptées soient-elles à la situation du pays, peuvent faire obstacle à la diffusion de l'éco-innovation en morcelant les marchés et en réduisant les économies d'échelle. L'harmonisation des normes au niveau international peut y remédier, au risque cependant d'entraîner des résultats environnementaux inférieurs à l'efficacité optimale ou des coûts excessifs dans certains pays ; elle peut également paralyser l'expérimentation de nouvelles mesures.

Les politiques environnementales et d'autres mesures peuvent créer une demande et proposer des incitations propices à l'éco-innovation. Un soutien public à l'éco-innovation – du côté de l'offre – peut se justifier dans la mesure où il contribue à l'obtention d'un bien public ou à la réduction d'une externalité environnementale. Toutefois, la conception des mesures de soutien doit éviter de fausser la concurrence (internationale) et veiller à la compatibilité avec les régimes commerciaux internationaux.

Il faut trouver un juste équilibre entre les incitations en faveur de l'innovation et la diffusion de l'innovation, en particulier dans les économies émergentes. Le débat autour des droits de propriété intellectuelle donne une idée des difficultés à résoudre : un régime de droits de propriété intellectuelle rigoureux assure des revenus aux innovateurs, mais risque de ralentir la diffusion de l'innovation. Si la

technologie et l'innovation sont deux grands moteurs de la compétitivité dans une économie toujours plus mondialisée, les pays en développement vont peut être avoir encore plus de mal à soutenir la concurrence (Dahlman, 2007). Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, approuvé par le Conseil d'administration du PNUE en 2005, fournit le cadre voulu pour rendre les technologies environnementales plus accessibles aux pays en développement. Il ne s'agit pas nécessairement d'un mouvement en sens unique ; le secteur des biens et services environnementaux progresse plus vite dans certains pays en développement que dans bien des pays de l'OCDE, d'où l'intérêt de libéraliser les échanges qui s'y rapportent.

Les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent jouer un rôle appréciable dans le développement et la diffusion des technologies environnementales. Toutefois, elles manquent généralement des ressources financières et humaines qui leur permettraient d'améliorer leurs moyens technologiques et leur capacité d'innovation pour entrer dans les chaînes de valeurs mondiales (OCDE, 2007f). L'accès à des données fiables, par le biais des systèmes de vérification, peut permettre aux PME de donner des informations objectives sur les performances environnementales de leurs technologies. Toutefois, aucun avantage tangible n'en sera tiré si la multiplication de ces systèmes ne s'accompagne pas d'une validation des évaluations réalisées. L'OCDE pourrait servir de plateforme pour faciliter la convergence des systèmes existants et nouveaux à l'échelle mondiale.

Le soutien public doit tenir compte de l'internationalisation croissante des processus de R-D au niveau des entreprises et des branches d'activité. Étant donné la mondialisation de l'économie, la R-D peut faire intervenir des réseaux internationaux complexes, notamment des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et d'autres acteurs. Le soutien public à l'éco-innovation peut donc avoir des retombées au-delà des frontières nationales et bénéficier à des entreprises étrangères, quand la R-D publique vient en aide aux fournisseurs d'un autre pays, par exemple. Concrètement, quelle part de ces retombées un gouvernement national est-il prêt à accepter ?

À la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de 2007, l'Organisation a été invitée à élaborer une stratégie pour l'innovation à l'intention des pays membres (OCDE, 2008c). Comme l'ont souligné les ministres, la façon dont nous innovons évolue. Il y a trente ans, l'optique était essentiellement celle du changement technologique, des produits finis et de la progression linéaire ; aujourd'hui, ce qui préoccupe surtout les innovateurs, c'est la gestion des connaissances à travers des réseaux interconnectés, les systèmes d'innovation ouverts, les réseaux d'excellence et les communautés de praticiens, et l'activité d'innovation menée à l'échelle locale mais ouverte sur le monde entier. Plusieurs éléments ont contribué à ces évolutions, en particulier :

- i. le rôle de plus en plus déterminant du savoir dans l'innovation et l'importance croissante des formes non technologiques d'innovation, par exemple dans le domaine de l'organisation et des modèles d'activité ;
- ii. une nouvelle organisation de la recherche induite par l'informatique et l'idée que la collaboration et le partage des connaissances peuvent être un jeu à somme positive ;
- iii. l'amélioration rapide de la connectivité à mesure que la mondialisation s'accélère ;
- iv. les changements plus rapides que jamais auxquels on assiste sur les marchés (notamment l'émergence du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine, en tant que nouveaux acteurs de l'innovation sur la scène internationale), dans les conditions de la concurrence et en matière de technologie, lesquels rendent indispensable la capacité d'apprendre et de s'adapter en permanence ; et
- v. la transformation en profondeur des modèles de financement et des modèles économiques en vue de tirer parti de ces évolutions.

La Stratégie de l'OCDE pour l'innovation a pour objectif de répondre aux besoins des pays qui souhaitent avoir une vision plus précise, plus cohérente et plus actuelle de la façon dont ils pourraient promouvoir, mesurer et évaluer l'innovation et la dynamique du changement qui la sous-tend. Elle vise à mettre en lumière et à faire émerger des approches multisectorielles, englobant tous les niveaux

d'administration, capables de faire de l'innovation un vecteur de croissance, de productivité et de développement durables, et de contribuer à la résolution des problèmes mondiaux. Dans ce contexte, les ministres ont souligné l'importance d'aborder la question de l'éco-innovation, notamment face aux grands défis d'environnement planétaires tels que le changement climatique. À titre de contribution à la Stratégie de l'OCDE pour l'innovation, l'analyse du volet environnemental pourrait être axée sur les aspects suivants :

- mesure de l'éco-innovation ;
- détermination d'approches fondées sur les bonnes pratiques ; et
- évaluation des effets de différents moyens d'intervention sur l'éco-innovation.

8. Renforcer la gouvernance environnementale : avantages d'une coopération pour le développement plus étroite dans le domaine de l'environnement

Pour que les promesses de la mondialisation se concrétisent, il faut que les avantages soient répartis plus équitablement. En particulier, l'intégration à l'économie mondiale permet aux pays en développement de bénéficier des courants d'échanges et d'investissements et de tirer des millions d'autres personnes de la pauvreté. L'aide ne saurait à elle seule juguler la pauvreté ou générer de la croissance. Les pays de l'OCDE ont reconnu la nécessité d'une plus grande cohérence des diverses politiques qui retentissent sur les pays en développement, dans des domaines tels que l'agriculture, les échanges, l'investissement et les migrations (OCDE, 2003). Simultanément, les programmes de coopération pour le développement doivent prendre en compte les enseignements et les pratiques exemplaires qui se dégagent des politiques de l'OCDE, concernant notamment l'environnement (voir, par exemple, OCDE, 2008b).

De nombreux pays à faible revenu s'en remettent largement aux ressources naturelles pour assurer leur subsistance et pour réduire la pauvreté. Parallèlement à la demande d'énergie et de ressources naturelles que suppose un développement économique mondial à plus grande échelle, l'exploitation de ces ressources est appelée à s'intensifier dans les pays en développement – les prix augmentant en conséquence, pour le plus grand bien de certains pays et au détriment d'autres. Il faut une gouvernance environnementale efficace pour que la gestion des ressources naturelles contribue au mieux à la croissance, que la croissance économique soit écologiquement viable et que les populations locales bénéficient de l'exploitation des ressources naturelles. Bien souvent, ces objectifs ne sont pas atteints.

Des systèmes de gouvernance environnementale efficaces sont également nécessaires face à certains problèmes de pollution, pour éviter, par exemple, l'expédition illégale de déchets dangereux et les dommages à la santé humaine comme on a pu le voir en 2006 près d'Abidjan, Côte d'Ivoire, où des déchets toxiques ont été déversés sur onze sites non sécurisés. En outre, les pays en développement sont particulièrement exposés aux effets de problèmes d'environnement planétaires tels que le changement climatique. Les ministères de l'Environnement de ces pays doivent travailler avec d'autres instances gouvernementales pour élaborer des stratégies d'adaptation adéquates.

Les pays de l'OCDE se sont engagés à prêter main-forte aux pays en développement pour éradiquer la pauvreté, notamment en les aidant à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Beaucoup ont aussi fait figurer l'environnement dans leurs programmes de coopération pour le développement, qui s'articulent souvent avec la réalisation des objectifs d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ces efforts devront être plus soutenus, et plus étroitement liés aux stratégies de réduction de la pauvreté, pour permettre aux pays en développement de parvenir à un développement écologiquement viable.

Encadré 13. Orientations du CAD pour l'environnement et le développement

Depuis le début des années 90, les organismes d'aide s'attachent ensemble, dans le cadre du Comité d'aide au développement (CAD), à intégrer l'environnement aux programmes de coopération pour le développement. Durant la période 1992-1995, le CAD a entériné neuf ensembles de lignes directrices visant des aspects aussi divers que les études d'impact sur l'environnement, les problèmes d'environnement planétaires, les produits chimiques et les zones humides. Il a également approuvé des lignes directrices concernant le développement des capacités dans le domaine de l'environnement.

Une deuxième série de documents d'orientation relatifs à l'environnement a été élaborée depuis 2001 au titre des Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD :

- Stratégies de développement durable : Orientations pratiques pour la coopération en matière de développement (2001)
- Intégrer les Conventions de Rio dans la coopération pour le développement (2003)
- La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté (2005)
- L'évaluation environnementale stratégique : Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement (2006)
- Ressources naturelles et croissance pro-pauvres: Enjeux économiques et politiques (2008).

Source : www.oecd.org/dac/environnement.

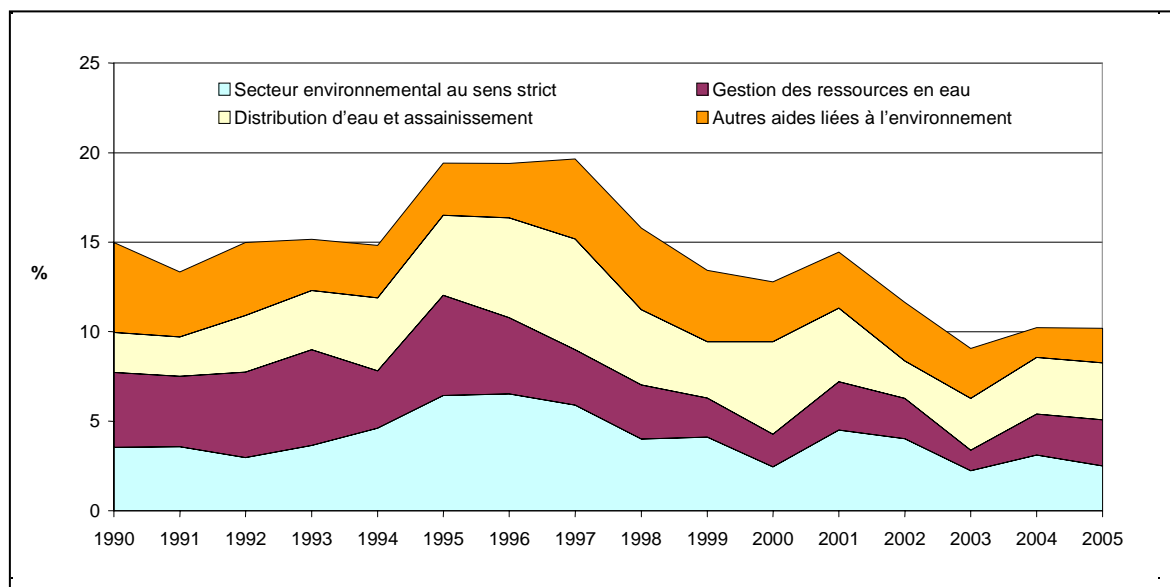
Selon le principe de « responsabilités communes mais différenciées », la lutte contre les problèmes d'environnement planétaires passe par la création de mécanismes qui facilitent le transfert de fonds et de technologies, ainsi que l'engagement du secteur privé. Reste à déterminer dans quelle mesure ces mécanismes viennent « s'ajouter » à la coopération pour le développement « existante ». Des mécanismes spécifiques ont été conçus, notamment à la faveur du Protocole de Kyoto, ou du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Cependant, d'après des travaux récents de l'OCDE, les investissements privés destinés à soutenir la lutte contre le changement climatique, comme on pouvait s'y attendre, vont là où le niveau de sécurité et de rentabilité est le plus élevé pour les investisseurs, et se concentrent dans les grands projets industriels d'un petit nombre de pays (notamment en Chine). Les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dont le taux de rentabilité est plus faible à court terme et les projets menés en Afrique ne retiennent guère l'attention (OCDE, 2007g).

La coopération pour le développement a été inégale ces dernières années dans le domaine de l'environnement. En termes réels, l'aide à l'environnement au sens large est restée relativement stable durant les 15 années écoulées, mais elle a diminué si on se réfère à une définition plus restrictive. Le recul de l'aide environnementale au sens strict peut être attribué à une réduction de 17 % du soutien des donateurs bilatéraux (qui représentent traditionnellement plus de 80 % de cette aide) entre 1996 et 2005. L'envolée récente de l'aide environnementale « étendue »⁶ (qui a culminé en 2005 à plus de 12 milliards USD) s'explique par les apports beaucoup plus importants des donateurs bilatéraux au titre des programmes liés à l'eau – ce soutien a plus que doublé entre 2003 et 2005, probablement en raison de la place donnée à l'eau dans les OMD. Cependant, quelle que soit la définition retenue, l'aide environnementale est en baisse, par rapport au PIB des pays donateurs et à l'aide totale.

⁶ L'aide environnementale « étendue » comprend aussi la gestion des ressources en eau, la distribution d'eau, l'assainissement et d'autres aides liées à l'environnement (développement urbain et rural, mise en valeur des forêts et des pêches).

Figure 5. Aide en faveur de l'environnement 1990-2005

Aide publique au développement (APD) liée à l'environnement en pourcentage de l'APD totale



Notes : Les données concernent l'APD bilatérale et multilatérale.

Secteur environnemental au sens strict : protection générale de l'environnement (politique environnementale, protection de la biosphère, biodiversité, éducation/recherche), gestion des déchets, énergie renouvelable, ressources en terres agricoles.

Gestion des ressources en eau : protection des ressources en eau, prévention et protection contre les inondations, aménagement des cours d'eau, ressources en eau agricole.

Distribution d'eau et assainissement : services de base de distribution d'eau et d'assainissement, grands réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.

Autres aides liées à l'environnement : développement urbain et rural, aménagement des forêts et des pêches.

Source : Base de données sur les activités d'aide du SNPC (Système de notification des pays créanciers) www.OECD.org/dac/stats/idsonline.

En ce qui concerne la coopération bilatérale pour le développement, une évolution quantitative et qualitative est à signaler dans le domaine de l'environnement. Les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, adoptée le 2 mars 2005 (voir Déclaration de Paris), appellent les pays membres de l'OCDE à abandonner les approches fondées sur des projets pour s'orienter vers une aide budgétaire générale et un soutien à des programmes conformes aux priorités des pays en développement. D'après les quelques informations disponibles, la coopération pour le développement en matière d'environnement régresse encore d'autant. En dépit de certains exemples positifs, d'aucuns craignent que les organismes d'aide dans les pays donateurs soient généralement peu préparés à prendre en compte les questions de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les nouveaux programmes d'aide. Ce problème fait actuellement l'objet de travaux à l'OCDE, dans le prolongement de la Réunion du Comité d'aide au développement et du Comité des politiques d'environnement au niveau ministériel de 2006.

Encadré 14. Prolongements de la réunion des ministres de l'environnement et du développement des pays de l'OCDE organisée en 2006

Une réunion conjointe du Comité d'aide au développement (CAD) et du Comité des politiques d'environnement (EPOC) a été organisée au niveau ministériel le 4 avril 2006 à Paris. Deux documents stratégiques ont été adoptés à cette occasion. Le premier, intitulé Cadre pour une action commune autour d'objectifs partagés, présente une « liste d'options » permettant aux organismes de protection de l'environnement et de coopération pour le développement, et à leurs partenaires, de mieux intégrer l'environnement aux programmes de coopération pour le développement. Le deuxième, la Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, invite l'OCDE à étayer par un travail d'analyse les efforts déployés pour faire entrer le changement climatique dans les activités de coopération pour le développement à divers niveaux. Les travaux entrepris portent actuellement sur trois domaines.

Adaptation au changement climatique (pays pilotes : Pays-Bas et Suisse). Il s'agit principalement d'élaborer un document d'orientation concernant la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement. Un inventaire des pratiques en vigueur a été réalisé.

Financement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (pays pilote : France). Ce travail vise à formuler des recommandations décrivant les bonnes pratiques applicables à la mise en œuvre des stratégies de financement pour le secteur de l'eau, de même que la marche à suivre pour articuler ces stratégies avec les budgets publics. S'ajouteront la version actualisée d'un outil informatique (FEASIBLE), ainsi que des études de cas consacrées à des stratégies de financement pour le secteur de l'eau dans deux pays.

Gouvernance et développement des capacités pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (pays pilote : Suède). L'objectif général de cette activité est de mettre à jour les Lignes directrices du CAD sur le développement des capacités dans le domaine de l'environnement. Plusieurs éléments sont à l'étude : des orientations pour la prise en compte des programmes environnementaux dans le processus d'établissement du budget ; un outil permettant d'évaluer l'état de développement des capacités environnementales et les moyens de l'améliorer ; et un inventaire des approches fondées sur les bonnes pratiques, visant à avancer des « arguments économiques en faveur de la protection de l'environnement ». Par ailleurs, un bilan des activités des ministères de l'environnement dans le domaine de la coopération pour le développement est en cours.

Les résultats de ces activités seront communiqués aux ministres de l'environnement et du développement, éventuellement lors d'une deuxième réunion conjointe en 2009.

Source : OCDE (2006a,b).

9. Conclusions

La mondialisation est à la fois une chance et une menace pour l'environnement. Des politiques et des institutions environnementales efficaces sont indispensables pour qu'elle aille dans le sens, et non à l'encontre, d'un développement écologiquement viable. À en juger par l'état actuel de l'environnement, il reste beaucoup à faire pour y parvenir, du niveau planétaire jusqu'au niveau local. Il faut aussi veiller à mieux tirer parti des courants d'échanges et d'investissements pour promouvoir un meilleur rendement d'utilisation des ressources, favoriser l'amélioration des performances environnementales et diffuser des technologies plus propres. Les entreprises industrielles et commerciales doivent être pleinement associées au processus.

Compte tenu des changements d'envergure qu'apporte la mondialisation, les pays de l'OCDE ne sauraient à eux seuls prendre les mesures nécessaires pour imprimer au développement économique une orientation écologiquement viable. Une coopération plus étroite s'impose avec les grandes économies émergentes. Certaines d'entre elles ont réussi à prendre place dans l'économie mondiale, en affranchissant de la pauvreté des millions de personnes. Sans aucun doute, ce bilan est riche d'enseignements pour les nombreux pays en développement où la transition est encore à faire. Une coopération constructive et un véritable partage du fardeau entre pays membres de l'OCDE, pays émergents et pays en développement permettraient à tous, moyennant une prise en charge efficiente et équitable, de réaliser des objectifs d'environnement ambitieux.

À l'OCDE, l'EPOC et ses groupes de travail examinent divers enjeux de la compatibilité entre environnement et mondialisation. On peut les récapituler comme suit.

- Mesure et modélisation des liens entre environnement et mondialisation
- Liens entre échanges et environnement, notamment :
 - Lever les obstacles aux échanges de technologies pour atténuer le changement climatique
 - Libéraliser les échanges dans les secteurs des transports et des énergies renouvelables
 - Libéraliser les échanges de biens et services environnementaux
 - Supprimer les subventions dommageables pour l'environnement
 - Accords commerciaux régionaux et environnement
 - Crédits à l'exportation et environnement
 - Échanges de matériaux recyclables non dangereux
- Investissement et environnement, notamment :
 - Renforcer le volet environnemental du Cadre d'action pour l'investissement de l'OCDE
 - Appliquer les Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures dans des domaines tels que l'eau et, éventuellement, l'énergie
 - Promouvoir des comportements écologiquement responsables dans les économies émergentes, conformément aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Compétitivité et environnement, notamment :
 - Examiner les éléments d'appréciation de l'impact des mesures environnementales sur la compétitivité
 - Analyser les mesures susceptibles de réduire les effets négatifs sur la compétitivité
- Innovation et environnement, notamment :
 - Inscrire l'environnement dans la Stratégie de l'OCDE pour l'innovation
 - Mesurer l'éco-innovation
 - Définir des approches fondées sur les bonnes pratiques pour promouvoir l'éco-innovation
 - Évaluer l'incidence de différents moyens d'intervention, en particulier des instruments fiscaux, sur l'éco-innovation
- Améliorer la prise en compte de l'environnement dans la coopération pour le développement dans les domaines suivants : adaptation au changement climatique, financement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, gouvernance et développement des capacités.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence européenne pour l'environnement (AEE, 2007), L'environnement en Europe — Quatrième évaluation. Synthèse.
- Aykut, D. et A. Goldstein (2007), Developing country multinationals: south-south investment comes of age, *in* DAES NU, Industrial development for the 21st century: a sustainable development perspective.
- Beck, U. (2000), What is Globalisation?, Polity, Cambridge, Royaume-Uni.
- Berger, S (2006), Made in Monde. Les nouvelles frontières de l'économie mondiale, Éd. du Seuil.
- BMU (Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire) (2006), Ecological industrial Policy. Memorandum for a « New Deal » for the economy, environment and employment, Berlin.
- CCICED (Conseil chinois pour la coopération internationale sur l'environnement et le développement) (2004), « *An Environmental Impact Assessment of China's WTO Accession: An Analysis of Six Sectors* », CCICED, Beijing.
- CCNUCC (2007), Report on the analysis of existing and potential investment and financial flows relevant to the development of an effective and appropriate international response to climate change, Dialogue Working Paper 8.
- CNUCED (2007), Rapport sur l'investissement dans le monde 2007.
- Dahlman, C. (2007), Technology, globalisation, and international competitiveness: challenges for developing countries, *in* DAES NU, Industrial development for the 21st century: a sustainable development perspective.
- Ernst & Young (2006), Eco-industry, its size, employment, perspectives and barriers to growth in an enlarged EU.
- Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005), Ecosystems and human well-being: Synthesis, Island Press, Washington D.C.
- GIEC (2007), Climate change 2007, AR4, quatrième rapport d'évaluation, OMM/PNUE.
- Japon (2007), Strategy in the 21st Century: Japan's Strategy for a Sustainable Society.
- Johnstone, N. (2005), « The Innovation Effects of Environmental Policy Instruments », *in* Jens Horbach (dir. publ.), Indicator Systems for Sustainable Innovation (Berlin: Springer-Verlag), pp. 21-42.
- OCDE (1994), Méthodologies pour les examens de l'environnement et des échanges.
- OCDE (1997), Globalisation and Environment. Preliminary Perspectives.
- OCDE (1999), Foreign Direct Investment and the Environment.
- OCDE (2002), L'investissement direct étranger et l'environnement : Leçons à tirer du secteur minier.
- OCDE (2003), *Synthèses*, La cohérence des politiques : un impératif pour le développement mondial.

OCDE (2004), L'environnement et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

OCDE (2005a), Biens et services environnementaux : Pour une ouverture des marchés au service de l'environnement et du développement.

OCDE (2005b), Environmentally Harmful Subsidies: Challenges for Reform.

OCDE (2006a), Cadre pour une action commune autour d'objectifs partagés, <http://www.oecd.org/dataoecd/44/26/36427026.pdf>.

OCDE (2006b), Déclaration sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, <http://www.oecd.org/dataoecd/44/28/36426952.pdf>.

OCDE (2006c), Managing the Environmental Impacts of Globalisation on Transport: Environmental Impacts of Ocean Shipping, ENV/EPOC/WPNEP/T(2006)6.

OCDE (2006d), Évaluer l'efficacité et l'efficacité de partenariats auxquels participent les pouvoirs publics des pays membres de l'OCDE, ENV/EPOC(2006)15/REV2.

OCDE (2007a), L'innovation: Programme d'action de l'OCDE pour la croissance et l'équité.

OCDE (2007b), Mondialisation et politiques macroéconomiques.

OCDE (2007c), Les accords commerciaux régionaux et l'environnement.

OCDE (2007d), Trends and Recent Developments in Foreign Direct Investment.

OCDE (2007e), L'économie politique des taxes liées à l'environnement.

OCDE (2007f), Renforcer le rôle des PME dans les chaînes de valeur mondiales, rapport général établi pour la conférence mondiale de l'OCDE tenue à Tokyo, Japon, 31 mai-1er juin 2007.

OCDE (2007g), Rapport de 2007 sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

OCDE (2007h), Examens environnementaux de l'OCDE : Chine.

OCDE (2007i), Recommandation du Conseil sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (les « approches communes »), C(2007)65.

OCDE (2007j), Échanges et environnement à l'OCDE : principaux problèmes abordés depuis 1991, ENV/EPOC(2007)24.

OCDE (2007k), Principes de l'OCDE pour la participation du secteur privé aux infrastructures.

OCDE (2007l), Environmental innovation and global markets, ENV/EPOC/GSP(2007)2/REV2.

OCDE (2008a), Cadre d'action de l'OCDE pour des politiques de l'environnement efficaces et efficientes, ENV/EPOC(2008)7/FINAL.

OCDE (2008b), Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030.

OCDE (2008c), La stratégie de l'OCDE pour l'innovation : maîtriser le pouvoir de l'innovation. Document de cadrage, SG/INNOV(2008)1.

OCDE (à paraître) International Investment Agreements: Survey of Environment, Labour and Anti-corruption Issues.

OMC (2006), Prescriptions environnementales et accès aux marchés : Travaux récents de l'OCDE et de la CNUCED.

Parlement européen (2007), What Contribution Can Trade Policy Make Towards Combating Climate Change?

PNUE (2007), GEO-4 : L'avenir de l'environnement mondial, Nairobi (www.unep.org/geo/geo4/).

Scheve, K.F. et M.J. Slaughter (2007), A new deal for globalization, *Foreign Affairs*, juillet-août.

Selwyn, J. et B. Leverett (2006), Emerging markets in the environmental sector, UK CEED.

Stern, N. (2006), Review on the Economics of Climate Change, Cambridge University Press.

Vercaemst, P. *et al.* (2007), Sectoral Costs of Environmental Policy, étude réalisée à la demande de la Commission européenne.

Vogel, D. (1995), Trading Up: Consumer and environmental regulation in a global economy. Harvard University Press.

Warburton, J. et L. Horn (2007), China's Environmental Crisis: What does it mean for development? *Development*, 2007, 50(3), pp. 48-56.